

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-deuxième séance – Mercredi 24 avril 2013, à 20 h 30

**Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Michel Amaudruz*, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry Conne*, *Olga Baranova*, *MM. Julien Cart*, *Jean-François Caruso*, *Pierre Gauthier*, *M<sup>me</sup> Sandra Golay*, *M. Jacques Pagan*, *M<sup>mes</sup> Alexandra Rys* et *Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 12 avril 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 avril et mercredi 24 avril 2013, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que le Conseil administratif a écrit une lettre de condoléances pour exprimer sa sympathie au maire de Boston, suite aux attentats perpétrés lors du marathon dans cette ville. Nous avons une pensée émue pour lui et ses concitoyens, d'autant plus que Genève vivra dans dix jours son propre marathon – une manifestation très populaire qui a lieu un peu partout, d'ailleurs.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

## 3. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je réponds à la question orale posée hier par M. Ivanov concernant le Théâtre du Léman. J'avoue que j'ai dû faire des recherches, car c'est une saga interminable qui a commencé dans les années 1970 – je vous passe le détail de ses différentes étapes, Mesdames et Messieurs.

Dès 1997, une convention liait l'exploitant du lieu et la Ville, fixant des règles – pas extrêmement précises, mais tout de même! – selon lesquelles l'octroi du droit de superficie impliquait notamment l'obligation d'entretenir une salle de spectacles; ce point reste valable. Étaient également précisés certains éléments concernant la consultation, la direction de l'établissement, les tarifs des spectacles et l'accès à cette infrastructure pour des sociétés à but non lucratif.

Malheureusement, cette convention ayant été signée à l'époque avec la Société d'exploitation du Casino, lors de sa faillite en 2001 elle a passé par pertes et profits en même temps que les comptes de l'établissement lui-même. On en est donc revenu au droit de superficie de base, qui ne fait qu'ancrer le principe de la salle de spectacles sans aucune autre forme d'obligation.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade, Monsieur Ivanov. Il est clair que nous examinerons de plus près la situation, afin de voir s'il est possible de procéder à une mise à jour des conditions d'exploitation du Théâtre du Léman. Pour le moment, nous n'avons pas d'autre moyen conventionnel ou contractuel pour intervenir directement. En ce qui concerne les tarifs, les exploitants reconnaissent qu'ils ont beaucoup augmenté; ils justifient cela par le fait qu'ils ont dû faire des gros travaux de modernisation. Quoi qu'il en soit, je répète que nous étudierons la problématique pour évaluer notre marge de manœuvre.

**4. Motion du 15 avril 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, Pascal Holenweg, Yves de Matteis, Pierre Gauthier, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne et Ahmed Jama: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires» (M-1074)<sup>1</sup>.**

*Suite de la préconsultation*

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je reviens sur l'objectif de la motion M-1074 et sur la raison pour laquelle nous demandons son renvoi direct au Conseil administratif, étant donné qu'il y a eu tout à l'heure une proposition de renvoi de cet objet en commission – or, c'est justement ce que nous ne voulons pas!

Comme l'a bien relevé M. le magistrat Sami Kanaan, nous souhaitons que le Conseil administratif nous soumette une proposition visant à mettre en œuvre ce que nous demandons. L'examen de cette motion en commission, la rédaction d'un rapport, la discussion en séance plénière et, enfin, le renvoi de cet objet à l'exécutif pour le charger d'élaborer une proposition nous feraient perdre beaucoup de temps. Or, nous avons expressément demandé l'urgence, car il nous paraissait impératif de pallier rapidement l'inégalité de traitement que nous dénonçons entre différentes concitoyennes et différents concitoyens.

Nous avons encore une autre raison de penser qu'un détour en commission serait défavorable aux personnes que nous voulons aider. Certaines institutions culturelles et sportives dépendant de la Ville accordent déjà, dans les faits, des réductions aux bénéficiaires de l'aide sociale de l'Hospice général – à condition qu'ils en fassent la demande à l'entrée, évidemment. Mais, justement, nous

---

<sup>1</sup> Projet de motion, 6105.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

ne voulons pas les voir contraints d'annoncer qu'ils sont à l'Hospice général et de parlementer pour obtenir une diminution du tarif d'entrée – ce qui, par ailleurs, allonge les files d'attente et permet à tout le monde d'entendre quelle est leur situation. Nous voulons que ces personnes puissent rester dans l'anonymat, comme tout un chacun; elles n'ont pas à faire état de leurs problèmes financiers à l'entrée d'un spectacle ou d'une installation sportive.

Pour résumer, nous finançons ou subventionnons des institutions qui accordent déjà des tarifs réduits aux bénéficiaires de l'aide sociale, mais dans des conditions qui nous paraissent défavorables pour ces personnes. Rien que pour permettre au magistrat d'imposer l'affichage des prix réduits spécifiques à l'entrée des lieux concernés, il serait vraiment urgent de lui renvoyer la motion M-1074.

Quant aux institutions qui n'accordent pas encore ces tarifs préférentiels, nous demandons que l'exécutif nous présente un projet pour qu'elles le fassent désormais. Raison de plus pour lui transmettre au plus vite cet objet!

J'aimerais aborder encore un deuxième aspect de notre volonté d'agir en la matière. En effet, pour mettre en œuvre ces mesures, il faudra que le Grand Conseil et surtout le Conseil d'Etat collaborent avec la Ville. C'est pourquoi mon collègue Pascal Holenweg et moi-même avons décidé de reprendre le texte de la motion M-1074 sous la forme d'une pétition que nous vous invitons à signer, Mesdames et Messieurs, à l'instar de certains signataires de ladite motion urgente. Nous la déposerons demain auprès du secrétariat du Grand Conseil pour donner un signal politique clair de la part des représentants des citoyens habitant sur le territoire de la commune de Genève.

Ainsi, le Grand Conseil, qui siège demain et après-demain, pourra décider avec le Conseil d'Etat la mise en œuvre des mesures demandées. J'insiste sur le fait que tout cela doit être étudié au niveau cantonal afin d'entrer en vigueur au plus vite. L'idée est aussi, bien sûr, de permettre au magistrat de la Ville Sami Kanaan d'avoir un contact direct avec le Conseil d'Etat, pour nous proposer ensuite rapidement des mesures à mettre en place.

Je rappelle que pas moins de 20 000 personnes pourraient être concernées. De plus, à notre avis, ce genre de mise en œuvre ne doit pas être très difficile à mener à bien. Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, il serait complètement inutile de travailler sur le texte de la motion M-1074 en commission, car il ne s'agit – pour l'instant – que d'une intention que nous demandons au magistrat de mettre en forme, afin de la rendre applicable.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Les Verts avaient proposé tout à l'heure de renvoyer la motion M-1074 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse mais,

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

au vu des interventions que nous avons entendues et des discussions que j'ai eues avec mes collègues entre-temps, nous renonçons à cette demande. Nous nous prononcerons donc en faveur du renvoi direct de cet objet au Conseil administratif, selon la procédure apparemment soutenue par la majorité de notre plénum.

A présent, j'aimerais poser une question et faire une remarque. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Je crois que son département avait demandé à M. Yves Flückiger un rapport tenant compte du revenu déterminant unifié (RDU), afin d'évaluer quelles étaient les personnes ayant besoin de l'aide sociale, notamment dans les catégories de la population les plus défavorisées – à savoir les familles monoparentales, si mon souvenir est bon. Je souhaite que ce rapport ne reste pas lettre morte, mais qu'il serve aux réflexions comme celle que nous menons ici.

Je répondrai également à M. Rudaz, qui nous a interpellés tout à l'heure en affirmant que notre politique contraindrait les gens à dépendre de l'Hospice général, voire les mettrait carrément à la rue. Monsieur Rudaz, vous ne vous rendez peut-être pas tout à fait compte des effets de la politique que mène votre parti sur le plan national. En effet, quand on décide, pour une raison ou une autre, de supprimer plusieurs aides au niveau fédéral – l'assurance-invalidité (AI) et les indemnités prévues par la loi sur le chômage, par exemple – en décrétant que telle ou telle catégorie de la population n'y a plus droit, une partie des personnes concernées se retrouvent dépendantes de l'aide sociale au niveau cantonal. Il s'agit donc, en fait, d'un report de charges sur les institutions cantonales.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, un grand journal de la place l'affirmait dans ses colonnes en évoquant les effets des douzièmes provisionnels dans le budget de l'Etat. C'est bien connu, l'Union démocratique du centre et d'autres partis souhaitent que certaines personnes ne bénéficient pas de l'AI ou de prestations analogues. De ce fait, je le répète, une partie d'entre elles se retrouve à l'Hospice général. C'est ainsi!

**M. Lionel Ricou (DC).** Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la motion M-1074. D'une part, c'est une question d'égalité de traitement entre les bénéficiaires de l'assurance-chômage et les personnes à l'assistance. D'autre part, il y a une raison de fond à notre position: une fois à l'assistance, on n'a plus l'occasion de travailler après un an et demi; nous aimerions donc lancer un message pour éviter que les personnes concernées ne se désocialisent trop.

Cela nous semble justifier le renvoi direct de cet objet au Conseil administratif, afin que la commission qui se saisira ultérieurement de la problématique puisse le faire sur la base d'une proposition concrète. Cela évitera de perdre trop de temps en auditions juste pour vérifier de simples hypothèses. Autant débattre

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

d'emblée sur des éléments précis que la commission demanderait de toute façon! Nous proposons donc le renvoi direct de la motion M-1074 au Conseil administratif.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'aimerais simplement faire un rappel, en complément de ma précédente intervention et des propos de M<sup>me</sup> Figurek au sujet de la pétition qui accompagne cette motion. Cela n'a pas encore été précisé: nous demandons entre autres – et ce n'est pas moins important que l'élargissement des mesures de rabais proposées – que les bénéficiaires potentiels des tarifs réduits accordés par les institutions culturelles et sportives de la Ville – ou sous contrat avec la Ville – soient informés qu'ils y ont droit.

Au cours des discussions préalables à la rédaction de la motion M-1074, nous avons constaté qu'un grand nombre de personnes susceptibles de bénéficier de rabais dans les institutions culturelles et sportives – voire même à certains spectacles organisés par des privés – ne le savent même pas, tout simplement parce que ces mesures ne sont pas affichées à l'entrée. La moindre des choses, pour une collectivité publique qui consacre d'importants moyens à faciliter l'accès à la culture et au sport – notamment par le biais de tarifs réduits – c'est de l'annoncer clairement pour en informer les bénéficiaires potentiels.

C'est surtout pour cette raison que nous avons joint une pétition à notre motion, car il s'agit là d'une tâche que nous demandons au Conseil d'Etat et à l'Hospice général d'accomplir. Il faut informer les personnes qui reçoivent des subsides de l'Hospice général qu'elles ont droit à des réductions sur les tarifs d'entrée dans les installations culturelles et sportives.

L'exercice auquel nous demandons que se livrent la Ville de Genève et, accessoirement, le Canton n'est pas un simple exercice de bonne conscience, mais il doit se concrétiser auprès des personnes auxquelles nous voulons accorder des rabais. Il serait évidemment absurde de ne le faire que théoriquement, si celles-ci ne savent même pas qu'elles y ont droit!

Je vous remercie donc, Mesdames et Messieurs, de signer cette pétition, de telle manière que nous puissions la transmettre demain au secrétariat du Grand Conseil munie d'un maximum de signatures de conseillères et de conseillers municipaux. Ce sera une bonne occasion de rappeler au parlement cantonal que la culture et le sport, dans cette République, dépendent essentiellement de la commune – donc de nous!

**M. Marc-André Rudaz (UDC).** Elle est bien, cette motion... mais elle est tout de même un peu rapide, voyez-vous! Vous oubliez, Mesdames et Mes-

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

sieurs, qu'il y a aussi des citoyens qui travaillent dix heures par jour pour gagner 2300 francs par mois sans avoir droit à de tels rabais... (*Remarques.*) Vous permettez que je finisse? Une partie de plus en plus importante de la population ne comprend pas qu'il y ait dans notre pays des assistés qui reçoivent des tas de choses, alors qu'elle doit travailler dix ou onze heures par jour sans être aidée. Ces gens ne sont là que pour être exploités, on dirait! J'aimerais que cette problématique soit étudiée en commission, afin que l'on examine la question de manière éthique.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés attentivement, depuis environ une demi-heure que nous avons repris cette discussion. Mais de quoi s'agit-il? De faire l'aumône! L'entrée en matière sur la motion M-1074 m'a beaucoup surpris: même le Parti libéral-radical la soutient! Vous vous rendez compte! A priori, nous ne pourrions donc que nous aligner sur cette position... Mais je crois que cette belle unanimité à la soviétique n'est pas sans rapport avec les élections prévues dans quelques mois; en effet, mieux vaut ne pas se mettre à dos 20 000 gars juste à ce moment-là!

En tout cas, l'hypocrisie qui règne ici m'épate! Quand le Mouvement citoyens genevois propose, au niveau cantonal ou communal, d'accorder des moyens et de donner la priorité à l'engagement de chômeurs résidents, la plupart d'entre vous s'y opposent, Mesdames et Messieurs! Vous nous traitez de populistes et vous nous accusez de faire de la démagogie, n'est-ce pas! Mais quand c'est pour donner l'aumône tout le monde est d'accord! Je connais personnellement beaucoup de gens qui vivent dans la précarité – des bénéficiaires de l'aide de l'Hospice général ou des chômeurs. Savez-vous ce qu'ils me disent? Qu'ils préféreraient avoir un job et payer plein tarif l'entrée de la piscine ou du théâtre!

C'est grâce à vous et à vos théories sur l'ouverture des frontières, via les accords bilatéraux conclus avec la Communauté européenne, que le nombre de frontaliers à Genève est passé en quelques années de 20 000 à 80 000! Voilà pourquoi nous nous retrouvons ce soir à palabrer depuis des heures pour donner l'aumône à des ex-chômeurs. Tiens donc! Je croyais pourtant que le chômage avait baissé, à Genève... Eh bien, non! Finalement, il n'a pas diminué, on a simplement transféré certains chômeurs à l'Hospice général. Et quelles sont les solutions que vous trouvez aujourd'hui? C'est simple: faire entrer ces gens pour un peu moins cher dans les théâtres et les piscines. Cela ne va pas!

Si vous voulez être cohérents, votez oui quand le Mouvement citoyens genevois vous propose de donner la priorité aux résidents quand la Ville engage du personnel. Pensez-y, au lieu de nous traiter de démagogues! Cela vaudra mieux que de discuter à longueur de temps juste pour accorder une aumône!

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

L'équité ne sera pas garantie par l'instauration du salaire minimum, contrairement à ce qu'affirment certains. Une telle mesure aura pour seul résultat de créer un nouvel appel d'air vis-à-vis de nos chers amis de l'autre côté de la frontière, qui viendront en masse piquer les emplois des résidents genevois – je n'ai pas peur de le dire!

**M. Eric Bertinat** (UDC). La motion M-1074 me pose d'infinis problèmes. Parmi ses invites, l'une demande au Conseil administratif d'attirer l'attention des personnes susceptibles de bénéficier de rabais sur le fait qu'elles y ont droit, pour dûment les en informer. En somme, on prie l'exécutif et ses services de faire leur boulot! Sur ce point, nous pouvons encore suivre les motionnaires. Quant à «faire en sorte que toutes les réductions de tarifs soient bien affichées», là aussi, si les services de l'Etat et de la Ville faisaient leur boulot, il ne serait même pas nécessaire de le rappeler. Là n'est pas le problème.

Le problème de cette motion réside dans ses deux premières invites. Je commence par la première, qui consiste à «accorder aux bénéficiaires de l'aide sociale accordée par le Service social de la Ville de Genève – on reste donc bien au niveau communal – l'Hospice général et les institutions privées une réduction sur les tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève.»

Tout d'abord, je relève que cette demande crée des inégalités, puisqu'elle offre un accès facilité à la culture et au sport aux personnes assistées – cela ne m'étonne pas, venant de la gauche – mais pas aux gens qui gagnent parfois moins que l'aide accordée par l'Hospice général. A vouloir prêcher l'égalité à tout crin et soutenir toujours les plus pauvres, on crée donc des inégalités et c'est toujours le bas de la classe moyenne qui paie les pots cassés!

L'inégalité est flagrante également vis-à-vis des autres communes. La Ville de Genève a un rôle majeur en matière de culture, c'est elle qui tient les rênes de nombreuses manifestations, concerts et autres spectacles. Or, ce seraient les citoyens habitant sur le territoire de la commune qui bénéficieraient de tarifs d'entrée réduits – une mesure très électoraliste, soit dit en passant... – et non ceux des communes voisines, lesquelles n'ont peut-être pas les moyens d'accorder de tels rabais, tout simplement. (*Remarques.*) C'est ce que je lis dans votre première invite, Mesdames et Messieurs les motionnaires!

La deuxième est encore plus tordue, car vous voudriez étendre les réductions tarifaires accordées aux chômeurs et aux chômeuses également aux personnes en «emploi de solidarité». Mais pareille mesure relève des compétences du Canton! Que voulez-vous que la Ville y fasse? Les emplois de solidarité font l'objet d'une législation cantonale, j'insiste sur ce point. En réalité, vous aimeriez que la



Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Ville subventionne par derrière les personnes concernées, afin de compléter l'aide qu'elles reçoivent déjà.

Enfin, j'en viens à ma dernière remarque, qui reprend les propos de mon collègue Medeiros tout à l'heure. Je ne suis pas si sûr qu'il s'agisse bien d'aumône... Car il faudra, en fin de compte, que quelqu'un finance les réductions tarifaires voulues par la gauche dans les institutions culturelles et sportives! J'ai l'impression, Mesdames et Messieurs les motionnaires, que vous ne demandez rien d'autre que la mise en place d'une subvention déguisée! Un moyen supplémentaire de subventionner autrement les spectacles déjà subventionnés par la Ville, en majorant par un canal parallèle les sommes allouées!

Vous me pardonnerez d'être aussi critique, mais il me semble que la motion M-1074 ne doit absolument pas être renvoyée directement au Conseil administratif. Au contraire, comme l'a dit mon collègue Rudaz, il faut l'examiner de manière approfondie en commission. Telle est la raison pour laquelle j'invite le plénum à voter son renvoi en commission!

**Le président.** Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les huit personnes encore inscrites au tour de parole.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'aimerais apporter quelques brèves réponses aux intervenants précédents, et d'abord à M. Bertinat. Avec la motion M-1074, nous sommes parfaitement conscients de ne faire que boucher des trous dans un dispositif qui permet à une certaine catégorie de la population d'obtenir des rabais sur le prix d'entrée des institutions culturelles et sportives, tout en privant de ces mesures d'autres catégories de la population qui sont pourtant dans des situations encore plus compliquées, d'un point de vue matériel. Comme je l'ai dit tout à l'heure – mais il vaut la peine de le répéter – il n'est pas logique qu'un millionnaire de 65 ans ait droit à un rabais pour fréquenter les institutions culturelles et sportives, alors qu'un travailleur pauvre de 40 ans n'y a pas droit!

Effectivement, on crée des inégalités. Chaque fois que l'on instaure des dispositifs spécifiquement destinés à une catégorie précise de la population, on en exclut d'autres. Là est tout le problème des politiques sociales et culturelles dans ce pays: elles sont basées sur l'octroi de subventions ou d'allocations à certaines catégories de citoyens et non à d'autres. Le système le plus simple et le plus égalitaire, celui qui ne crée pas d'inégalités, c'est la gratuité! Cependant, pour des raisons économiques, il est difficile d'imaginer que toutes les institutions culturelles et sportives, toutes les salles de spectacles et toutes les manifestations organisées par la Ville ou des institutions municipales soient systématiquement gratuites.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Nous n'avons pas forcément un budget permettant de rendre les spectacles du Grand Théâtre gratuits pour tout le monde...

Nous nous livrons donc à un exercice de bricolage social, culturel et institutionnel qui consiste à additionner des politiques spécifiques destinées chacune à certains groupes de population. Or, M. Bertinat a parfaitement raison de souligner les conséquences d'un tel exercice, auquel nous contraint le cadre politique général de ce pays et de ce canton: on crée des inégalités.

Ici, nous voulons réparer une inégalité. Je saisis l'opportunité de répondre également à M. Rudaz; il nous reproche de ne pas penser aux gens qui travaillent onze heures par jour pour 2500 francs par mois... Mais c'est précisément à eux que nous pensons, quand nous émettons une proposition comme celle-là: les travailleurs pauvres sont la cible de la motion M-1074! Les personnes qui travaillent pour des salaires ne suffisant pas à les faire vivre correctement et qui doivent donc demander l'aide sociale pour avoir un budget leur permettant de faire autre chose que de manger, dormir, se mal vêtir et se mal nourrir doivent bénéficier de certains rabais.

Nous proposons donc d'étendre à une catégorie de la population qui n'y a pas droit les tarifs d'entrée réduits déjà existants dans les institutions culturelles et sportives de Genève. Il n'est ni logique ni admissible que les travailleurs pauvres dont parlait M. Rudaz tout à l'heure soient exclus de telles mesures.

En revanche, si nous voulons engager une discussion politique de fond sur les raisons pour lesquelles des centaines de personnes dans le canton de Genève et des milliers de personnes en Suisse passent de l'assurance-chômage à l'aide sociale, de l'aide sociale à la charité et de la charité à la précarité complète, une motion comme celle-là n'est pas le cadre adéquat. Il faut une discussion politique générale sur la politique sociale de notre pays, laquelle n'est pas menée par la minorité de gauche au niveau fédéral ou cantonal!

Nous sommes tenus par des lois votées par un parlement dont les deux tiers des sièges sont occupés par la droite et l'Union démocratique du centre. C'est la gauche qui lance – contre la droite – des référendums contre les réductions des prestations chômage, AI ou assurance-vieillesse et survivants (AVS). Dans un Conseil municipal presque à majorité de gauche qui passe son temps à essayer de poser des sparadraps sur les blessures sociales causées par les politiques de droite, il est étonnant que l'on nous reproche à nous d'être responsables de ces politiques-là!

Mesdames et Messieurs, si vous voulez engager une discussion d'ensemble sur les conséquences des politiques sociales suisses et des modifications légales apportées en la matière par le parlement fédéral et le parlement cantonal – à savoir toutes les mesures de démantèlement social et les coupes dans les budgets

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

sociaux qui conduisent des centaines de personnes à Genève à passer du chômage à l'assistance et de l'assistance à la précarité – alors, parlons-en! Mais faisons-le dans un cadre où nous pouvons prendre des décisions sur ces politiques sociales: le parlement cantonal et le parlement fédéral! Or, je le répète, la gauche y est minoritaire et se voit contrainte de combattre les décisions que les partis de droite unis prennent ensemble.

Pour finir, je reviens sur ce que je disais tout à l'heure: il est vrai que nous créons des inégalités – mais elles ne se situent pas entre les citoyens de la Ville et ceux des autres communes. Lorsque nous demandons que les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général aient droit à des réductions de tarifs dans les institutions culturelles et sportives, nous parlons bien de tous les habitants de notre canton – et non pas uniquement de ceux qui vivent sur le territoire de notre commune. J'aimerais faire une remarque de fond à ce sujet. Quand on essaie de réduire les inégalités, il y a deux manières de procéder: par le bas ou par le haut. Nous disons...

**Le président.** Il vous faut terminer votre intervention, Monsieur Holenweg.

*M. Pascal Holenweg.* J'interviens en tant que motionnaire! La Ville de Genève...

**Le président.** Vous avez tous sept minutes par intervention et cela vaut également pour les auteurs des motions, excusez-moi de vous le rappeler!

*M. Pascal Holenweg.* La Ville de Genève propose des prestations incomparables avec celles des autres communes. Si la droite veut aligner les politiques sociale et culturelle de la Ville sur celles de Russin, qu'elle le dise clairement! Pour notre part, nous préférons que les 44 autres communes du canton et la Confédération aient les mêmes politiques sociale et culturelle que la Ville de Genève! Mais tel n'est pas le cas et nous ne nous en consolons pas. C'est pourquoi nous faisons le travail que nous pouvons faire ici et maintenant!

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR).** Le groupe libéral-radical s'étonne de la tournure du débat. Comme l'a d'emblée annoncé clairement notre chef de groupe, nous sommes favorables à la motion M-1074. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il faudrait continuer à palabrer sur ce dossier, ce d'autant que les groupes signataires sont représentés à l'exécutif par des magistrats en charge des affaires

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

sociales et culturelles. Pourtant, certains ont préféré saisir l'occasion de parler politique nationale ou internationale... C'est bien sympathique, mais tout de même!

Un groupe nous est même tombé dessus pour d'autres raisons, en parlant d'aumône. Jusqu'à preuve du contraire, l'aumône consiste en un don; or il n'est pas question de don ici, mais de facilitation d'accès à la culture.

Je pense qu'il faut préciser les enjeux de cette motion en employant les termes appropriés. En ce qui concerne l'inégalité entre les différentes communes du canton, il est évident que la Ville accueille sur son territoire la grande majorité des institutions culturelles genevoises. Cependant, les bénéficiaires des prestations de l'Hospice général n'habitent pas tous le territoire municipal! M. Holenweg a bien fait de le préciser pour corriger ce qui avait été dit précédemment.

En tout état de cause, nous nous demandons maintenant si ce débat ne vise pas uniquement à soutenir une campagne politique, peut-être bien pour l'élection du Grand Conseil... Si tel est le cas, accusons-nous et dénonçons-nous nous-mêmes! Disons que nous sommes candidats au Canton et que nous ne prenons la parole au Conseil municipal que pour faire de l'épate et gagner des voix! Si cela continue ainsi, le groupe libéral-radical pourrait déposer une motion d'ordre pour demander le débat accéléré – d'autant plus qu'il s'agit d'une motion sur laquelle nous sommes presque tous d'accord. Pour notre part, nous n'avons pas envie de perdre du temps!

**M. Pierre Vanek** (EàG). Je ne comptais pas intervenir dans ce débat, car mes collègues ont déjà dit l'essentiel. Mais permettez-moi quand même, Mesdames et Messieurs, d'aborder quelques points... (*Remarques.*) On a encore le droit de s'exprimer, dans cette assemblée! On a le droit de débattre et de défendre certaines idées, non?

Pour le Mouvement citoyens genevois, les mesures proposées dans la motion M-1074 ne sont qu'un modeste sparadrap sur des blessures sociales sérieuses. Pascal Holenweg l'a reconnu bien volontiers! Mais il a aussi tenu des propos avec lesquels je ne suis pas d'accord, notamment quand il a affirmé que ces questions devaient être résolues à l'échelle des parlements cantonal et fédéral, car ce sont eux qui auraient le pouvoir décisionnel. Ce n'est pas tout à fait vrai! Il existe un autre cadre où les décisions peuvent être prises, à savoir les urnes! Là, les citoyennes et les citoyens peuvent se prononcer – et heureusement, car nous sommes encore dans un régime un tant soit peu démocratique!

Il a été question tout à l'heure de salaires de 2500 francs. Un orateur de l'Union démocratique du centre a expliqué qu'il fallait étendre le «sparadrap»

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

que propose la motion M-1074 – cette «aumône»! – aux *working poors* qui travaillent dix heures par jour pour 2500 francs par mois. Eh bien, j'affirme que la réponse à ce problème est ailleurs!

Je reconnais que je me suis emporté tout à l'heure et je présente humblement mes excuses au président. Mais quand j'ai entendu cela, mon sang n'a fait qu'un tour et je me suis exclamé que la solution du problème était évidemment un salaire minimum légal de 4000 francs! Telle est la mesure proposée par les syndicats et l'Union syndicale suisse (USS); elle sera soumise à une votation populaire... (*Exclamations.*) M. Fiumelli disait que nous avons ici des choses importantes à voter: oui, mais les citoyens aussi auront des choses importantes à voter – notamment ce projet de salaire minimum!

Carlos Medeiros s'est emporté à son tour... Il s'est exclamé qu'il était contre un salaire minimum de 4000 francs, car cela créerait un appel d'air qui ferait venir des travailleurs de l'étranger... La réponse du Mouvement citoyens genevois au dumping salarial n'est donc pas de payer les gens de manière décente, dans notre canton, mais de baisser les salaires au maximum pour ne pas créer d'appel d'air! Voilà la raison spontanée avancée dans cette enceinte par le chef du Mouvement citoyens genevois pour justifier son opposition au salaire minimum... (*Protestations.*) Ecoutez, Mesdames et Messieurs, il a pu évoquer les mesures proposées par son parti, j'ai donc le droit de faire la même chose! M. Medeiros a démontré qu'il se refusait à combattre le dumping salarial réellement existant.

Le mouvement syndical et le mouvement ouvrier, eux, ne s'en tiennent pas à la théorie et veulent combattre le dumping salarial par des mesures concrètes qu'ils présentent par le biais d'initiatives. Qui d'entre vous, Mesdames et Messieurs, était ce matin devant les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), au piquet syndical qui visait à protester contre le dumping salarial à l'hôpital? Nous parlons bien d'une institution publique subventionnée... (*Protestations.*) On me dit que je suis hors sujet... Mais c'est tout de même moi, quand je parle, qui définis le périmètre du sujet que je traite et l'opportunité des connexions que je veux établir avec d'autres problématiques! Par contre, je rappelle que ce n'est pas moi qui ai amené le débat sur le terrain du dumping salarial... Bref, la réponse du Mouvement citoyens genevois à ce problème est donc d'avoir des salaires aussi bas que possible pour ne pas créer d'appel d'air – c'est-à-dire des salaires parfois même inférieurs à ceux qui ont cours ailleurs, pour que les gens s'en aillent de chez nous! Voilà la conséquence logique de la position défendue par ce parti!

En revanche, la volonté du mouvement syndical, de la gauche et de tous ceux qui réfléchissent un peu sérieusement à ces questions est de fixer des normes. Il faut refuser que des travailleurs soient payés comme ceux que j'ai vus ce matin devant l'hôpital. Ils sont descendus dans la rue pour exprimer leurs revendica-

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

tions, vous pourrez les lire demain matin dans le journal, Mesdames et Messieurs! Je parle de personnes ayant des licences universitaires, que l'on fait venir ici pour les payer 1200 ou 1500 francs par mois! Et cela se passe au sein des HUG! C'est un pur scandale et il faut le dénoncer!

La solution, c'est d'exiger l'adaptation des salaires en usage dans la branche au niveau de l'économie genevoise et suisse, et donc de fixer un salaire minimum. Voilà comment on agit, en politique, quand on ne veut pas se contenter de poser des sparadraps et de faire du service après-vente pour les politiques antisociales de la droite – y compris celles du Parti libéral-radical, même s'il veut bien concéder cette aumône aujourd'hui.

Nous exigeons des droits pour les travailleurs, un salaire minimum, l'inspection des entreprises, mais également la création d'emplois dans le secteur public répondant à des besoins sociaux et économiques qui sont criants, Mesdames et Messieurs! Telles sont les raisons pour lesquelles je voterai la motion M-1074, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit que d'un modeste sparadrap et qu'il y aura encore bien d'autres mesures à prendre dans ce domaine – non pas celles de la droite, mais celles que proposent la gauche et les syndicats!

Voilà ce que je voulais dire ici. On ne me dira pas que le Mouvement citoyens genevois n'a pas cherché mon intervention, avec son histoire de salaire à 2500 francs et les déclarations absurdes de Carlos Medeiros contre le salaire minimum!

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti libéral-radical demandant le débat accéléré. Je la mets aux voix immédiatement. Je rappelle les dispositions prévues dans notre règlement pour le débat accéléré: un-e représentant-e par groupe peut s'exprimer au maximum pendant sept minutes à raison d'une seule intervention.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 21 non.

**M. Carlos Medeiros (MCG).** Le débat était un peu terne et certains avaient tendance à s'endormir, mais M. Vanek est venu les secouer. Apparemment, il est déjà en pleine campagne électorale... Vous lui direz qu'il est un peu en avance, Monsieur le président! Les élections sont prévues pour le mois d'octobre seulement. Si M. Vanek veut se porter candidat au Conseil d'Etat, cette enceinte n'est pas le meilleur endroit pour tenir pareil discours! Néanmoins, il nous donne ainsi l'opportunité d'expliquer une fois de plus la position très simple du Mouvement citoyens genevois.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Monsieur Vanek, je vous reproche votre démagogie – vous lui transmettez, Monsieur le président. Je tiens à vous dire que j'ai été très étonné de vous voir arborer des œillets rouges... (*Certains conseillers municipaux ont posé un œillet sur leur pupitre.*) Je présume que ce doit être pour commémorer une certaine révolution, qui a eu lieu dans un certain pays... Or, ce pays est aujourd'hui au bord de la faillite, et il me concerne plus directement que les gens des bancs d'en face! En effet, moi – avec ma famille et mes compatriotes – j'ai subi dans ma chair les effets de la démagogie qui consistait, entre autres, à imposer ce fameux salaire minimum.

Je me rappelle très bien ce qui s'est passé – j'avais alors 14 ou 15 ans. Les syndicats, avec l'appui de vos congénères, Monsieur Vanek – c'est-à-dire l'extrême gauche portugaise – nous disaient que les conditions de travail étaient scandaleuses et qu'il fallait fixer un salaire minimum. Résultat des courses: aujourd'hui, quelques années après, le Portugal subit les effets de cette mesure.

Alors, ne commencez pas à commémorer des causes au sujet desquelles vous ne savez rien! Moi, j'ai subi dans ma chair les mesures de nivellement vers le bas de l'économie de mon pays d'origine. Pour cette raison, je ne veux pas que la Suisse, ce magnifique pays où j'ai eu l'honneur d'être accueilli et qui m'a toujours très bien traité, fasse les mêmes erreurs que le Portugal.

Si certaines entreprises sont capables de verser des salaires de 4000 francs comme le réclame la gauche, d'autres ne le peuvent pas – notamment certaines petites et moyennes entreprises (PME) qui n'ont qu'un ou deux employés. Par conséquent, l'imposition d'un salaire minimum est simplement une mesure démagogique qui ne fera qu'accroître le chômage.

Le Mouvement citoyens genevois a toujours dit et répété qu'il était prêt à voter sans états d'âme avec la gauche – notamment avec les socialistes – des projets allant dans le bon sens. Cela figure d'ailleurs sur notre site internet et dans divers documents émis par notre parti. La preuve: au Grand Conseil, nous avons même voté contre le Parti démocrate-chrétien – le parti de la famille! – qui refusait d'augmenter de 20 francs les allocations familiales. Nous avons voté avec la gauche pour l'augmentation des allocations familiales! Nous avons voté avec les socialistes pour augmenter les allocations de chômage! On le voit, le Mouvement citoyens genevois est un parti qui est aux côtés des plus faibles.

Néanmoins, nous sommes réalistes. Nous savons bien que l'un des problèmes du canton de Genève est son surplus de frontaliers. Je rappelle que leur nombre est passé de 20 000 en 2005 à 80 000 en 2013! La preuve que nous avons raison et que nous avons su nous montrer visionnaires, c'est que le Conseil fédéral vient de voter la «clause guillotine» qui permet aujourd'hui de conditionner l'immigration venue d'Europe.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Franchement, je ne vois pas en quoi on peut attaquer le Mouvement citoyens genevois sur sa politique sociale. Justement, nous sommes favorables à une économie forte pour garantir un système social efficace. Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, cessez de laisser croire que la gauche donnera de l'argent partout en puisant dans les coffres de l'Etat... La seule chose qu'elle pourra faire, c'est niveler vers le bas l'économie genevoise. Et quand la classe moyenne n'aura plus rien à donner, savez-vous ce qui se passera? Tout le monde pleurera comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal aujourd'hui!

**M. Pascal Holenweg (S).** Je tiens d'abord à préciser que je ne suis pas candidat au Grand Conseil et que j'hésite encore à l'être au Conseil d'Etat... Mais je me demande si vraiment cette République me mérite! Surtout en matière de politique sociale et culturelle...

Tout d'abord, je rappellerai que nous parlons ici d'une motion qui demande d'étendre aux bénéficiaires des aides sociales les rabais accordés aux jeunes, aux vieux et aux chômeurs dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève – et non de Porto ou Lisbonne!

En outre, comme l'a dit Pierre Vanek tout à l'heure, la motion M-1074 porte sur un domaine qui dépend des compétences étroites de notre municipalité depuis cent-cinquante ans, à savoir la culture. C'est déjà bien qu'il y ait encore une commune de Genève, malgré le fait qu'elle a été abolie jadis par la Restauration dont nous commémorerons le 200<sup>e</sup> anniversaire l'année prochaine et l'année suivante. La Ville n'a pas beaucoup de compétences, elle en a moins que les autres communes de Suisse – pour ne rien dire des communes françaises. En revanche, elle a des moyens et des institutions.

Notre commune mène la politique culturelle et la politique sportive de tout le canton – mais pas forcément le discours politique sur la culture et le sport. Quoi qu'il en soit, c'est elle qui gère concrètement ces deux domaines. C'est donc dans le cadre de la Ville que peuvent être prises diverses mesures pour faciliter l'accès à la culture et au sport. Certes, nous ne proposons rien d'autre que des sparadraps, car la répartition des compétences institutionnelles dans ce canton contraint notre commune à s'en tenir à cela sans pouvoir poser les cadres politiques généraux. Eh bien, nous faisons ce que nous pouvons!

Quant au salaire minimum et à la réduction des écarts salariaux, le débat se fera devant le peuple. Et je ne suis pas en train de mener une campagne électorale, car les partis politiques qui briguent des sièges au Grand Conseil et au Conseil d'Etat n'ont pas besoin de moi pour cela!

En tout cas, je suis assez surpris qu'une mesure aussi modeste et rationnelle – au point que le Parti libéral-radical est d'accord de la voter! – fasse l'objet d'un



Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

débat aussi passionné. Personnellement, cela me ravit! J'étais un peu inquiet, au début de la discussion, à l'idée que nous retrouverions peut-être avec une motion acceptée à l'unanimité... Je n'aime pas cela! Heureusement qu'il y a le Mouvement citoyens genevois pour faire opposition, dans cette salle. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'écrire, son attitude et ses interventions nous font paraître par contraste beaucoup plus intelligents que nous ne le sommes!

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs, je n'interviens pas sur la motion M-1074. Je souhaite juste informer M. Medeiros que, si nous arborons un ceillet aujourd'hui, ce n'est pas pour commémorer un événement qui a marqué l'histoire du Portugal. Nous voulons simplement honorer la mémoire de M. Louis Nyffenegger, ancien conseiller municipal qui a passé trente ans sur les bancs de la gauche et qui a été membre de nombreuses commissions. Je tiens à associer le plénum à cet hommage, à l'instar de la présidence de votre Conseil. Je voulais que vous le sachiez, Monsieur Medeiros!

**M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC).** L'extrême gauche et la gauche en général étaient assurées d'avoir une confortable majorité en faveur de leur motion, puisque le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical avaient annoncé dès le début qu'ils la voteraient. Finalement, elle n'engage pas à grand-chose...

Or, cela fait deux heures que nous perdons notre temps à discuter de tout et de rien. Même le maire y va de son petit speech! La gauche ayant réussi à pourrir le débat – un véritable exploit, dans des conditions pourtant si favorables! – elle se passera donc du soutien du Parti démocrate-chrétien. Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous n'avez qu'à demander à vos magistrats de faire leur boulot! En fin de compte, la motion M-1074 émane de la gauche et demande aux magistrats de gauche de prévoir des mesures. Eh bien, entendez-vous et que chacun assume sa tâche! Pour nous, ce sera *niet* au moment du vote. Nous reparlerons de la problématique de fond quand le Conseil administratif nous soumettra une proposition.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG).** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je suis interloquée par la tournure qu'a prise notre débat. Je vous rappelle son point de départ: la motion M-1074, sur laquelle nous étions tous d'accord. Nous avons tous admis qu'il y avait une inégalité de traitement en défaveur de personnes vivant vraiment dans la précarité, qui subissent chaque jour l'humiliation de devoir justifier le pourquoi du comment elles devraient avoir droit aux mêmes prestations que toutes et tous, à tous les niveaux... (*Brouhaha.*)

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Il m'avait pourtant semblé que tous les groupes soutiendraient cette motion urgente, que tout le monde était plein de bonnes intentions et reconnaissait l'injustice à pallier. Mais voilà tout à coup que le Parti démocrate-chrétien, par la voix de l'une de ses représentantes, nous retire son soutien car nous n'aurions soi-disant pas dû répondre aux accusations lancées contre nous par le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre! Mesdames et Messieurs les démocrates-chrétiens, si vous ne voulez pas voter cette motion urgente, ne la votez pas! Pour ma part, je trouve très regrettable que vous preniez en otage les personnes bénéficiaires de l'aide de l'Hospice général... (*Brouhaha.*)

**Le président.** Madame Figurez, je vous demande de vous interrompre. Nous attendons le silence! (*Brouhaha.*) Les téléspectateurs apprécieront...

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Je répète que tous les groupes siégeant dans cette enceinte étaient d'accord de voter la motion M-1074 et de la renvoyer directement au Conseil administratif, afin qu'il nous propose des mesures pour pallier les inégalités de traitement existant actuellement entre différentes catégories de citoyennes et de citoyens du canton de Genève – et non pas uniquement de notre commune – en matière d'accès à la culture et au sport pour toutes et tous.

Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts considèrent qu'il en va de la culture et du sport comme de l'éducation: il ne s'agit pas d'une marchandise, mais d'un droit pour chaque citoyenne et citoyen. Que ceux qui considèrent la culture et le sport comme des domaines auxquels seuls les nantis peuvent accéder, moyennant un financement privé, ne soutiennent pas notre motion urgente M-1074! Soyez donc cohérents avec la politique que vous menez, Mesdames et Messieurs!

Pour notre part, nous pensons que les personnes dépendant de l'Hospice général – les victimes de la politique menée par la droite majoritaire au parlement fédéral et au parlement cantonal – ne doivent pas subir les conséquences de certaines décisions irresponsables. Si ceux qui les prennent perçoivent la précarisation d'une partie de la population comme un simple dommage collatéral dont il n'est pas urgent de s'occuper, qu'ils votent contre notre motion! Nous ne voulons pas du soutien de partis qui traitent l'aide que pourrions apporter à ces personnes de sparadrap, d'aumône ou même de subvention déguisée!

Mesdames et Messieurs de la droite, soyez clairs vis-à-vis de vos électrices et de vos électeurs! Dites haut et fort que vous ne soutenez que les nantis, les bourgeois et les gens qui ont des forfaits fiscaux! Voilà ce que sous-entend l'attitude de ceux qui ne soutiendront pas la motion M-1074, laquelle n'est pas de nature politique mais uniquement sociale. Toute personne a droit à l'éducation, à l'accès

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

à la culture et au sport! Toute cette cabale est partie – une fois de plus – du Mouvement citoyens genevois, qui se dit populaire, mais qui ne l'est pas du tout en fait! Et qui, au parlement cantonal, continue à voter des budgets d'austérité.

*M. Carlos Medeiros (MCG).* On appelle cela de la bonne gouvernance!

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Non, ce n'est pas de la bonne gouvernance, Monsieur Medeiros! Ne m'interpellez pas là-dessus! Je dis simplement ce que votre parti a voté au parlement cantonal! (*Protestations.*)

**Le président.** J'applique les nouvelles normes de discipline décidées par le bureau: c'est donc la dernière fois que j'interromps ainsi le débat pour attendre le silence. Si cela doit se reproduire, nous suspendrons la séance et nous irons à la salle Nicolas-Bogueret pour envisager les mesures à prendre. A vous de voir, Mesdames et Messieurs! Pour ma part, je ne fais qu'appliquer les consignes que j'ai reçues. Je répète que nous attendons le silence...

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Je rappelle que notre groupe Ensemble à gauche a toujours été favorable à des mesures socialement justes, c'est-à-dire des droits pour toutes et tous et non pas l'aumône! Ce n'est pas la première fois que nous déposons une motion de ce genre. Nous n'avons d'ailleurs même pas besoin d'agir dans un parlement pour proposer de telles mesures, puisque nous sommes sans cesse dans la rue pour promouvoir des initiatives populaires ou des référendums contre les lois proposées par la droite, qui précarisent la population.

De plus, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face, vous ne savez même pas organiser la précarisation! Que se passe-t-il, actuellement, faute d'avoir une majorité de gauche? Qu'avez-vous pu faire pour les personnes précarisées? Le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre ont participé à certains votes du Grand Conseil qui, comme le disait M. Holenweg, n'ont fait que transférer les personnes autrefois au chômage à l'assistance sociale, dans la précarité.

En effet, dès que la quatrième révision de la loi fédérale sur le chômage a été votée, la protection des chômeurs de longue durée a été réduite comme peau de chagrin. Deuxième mesure légale promue par ces partis: la suppression, en février 2012, du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) alloué aux chômeurs en fin de droit, ce qui une fois de plus a fait gonfler la proportion de personnes dépendant de l'assistance publique. Troisièmement, la loi cantonale en matière de chômage (LMC) a généralisé la précarité parmi les demandeurs d'emploi.

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame Figurek.

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Finalement, les propositions de la droite, notamment pour les chômeurs en fin de droit qu'elle voudrait soi-disant réinsérer dans la société...

**Le président.** Madame la conseillère municipale, je vous demande de terminer votre intervention! Vous avez eu sept minutes pleines pour vous exprimer! Nous avons décompté le temps où je vous ai interrompue. Je vous donne encore dix secondes!

*M<sup>me</sup> Vera Figurek.* Attendez... Je vais conclure! La droite a promu les emplois dits «de solidarité» qui ne sont que du dumping salarial, mon collègue Vanek l'a rappelé. 2900 francs au minimum par mois... C'est à ces gens-là qu'elle s'attaque! Pour notre part, nous proposons...

**Le président.** C'est terminé, Madame, votre micro est coupé!

**M<sup>me</sup> Anne Moratti** (Ve). Je serai très brève. Je trouve ce qui vient de se passer très incorrect. Votre attitude est malpolie, sur les rangs d'en face! Malgré la tournure du débat, les Verts voteront en âme et conscience, et non par mouvement d'humeur – contrairement à certains. Nous demandons le vote de la motion à l'appel nominal.

**Le président.** Il en sera fait ainsi. J'en profite pour faire une annonce sur un ton un peu plus détendu: nous souhaitons un excellent anniversaire à notre collègue Annina Pfund. (*Applaudissements.*)

**M. Thomas Bläsi** (UDC). Chers collègues, quel fantastique spectacle nous donnons, une fois de plus... Je sais que cela n'intéressera probablement personne, mais j'ai travaillé dix heures, aujourd'hui! J'ai couru dans tous les sens pour arriver à l'heure à cette séance plénière et, quand j'entends ce que je viens d'entendre... (*Brouhaha.*) J'aimerais pouvoir m'exprimer! Ce ne sera pas très long!

Le vote de la motion M-1074 était acquis, la majorité du Conseil municipal la soutenait. Les différents partis avaient clairement énoncé leur position, seuls l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois avaient fait

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

entendre leur opposition. Cette opinion minoritaire – ne vous en déplaît, Mesdames et Messieurs de la gauche – est, malgré tout, représentative d'une partie de la population; elle devait donc être entendue! Mais, au lieu de l'écouter, vous avez voulu verser dans la démagogie électorale – quitte à perdre des alliances pour cela. Quant à moi, je m'en vais! Je vous dis au revoir et vous souhaite une excellente fin de soirée! J'ai assez perdu de temps ce soir!

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** La capacité de concentration des uns et des autres semble quelque peu diminuée... Je ne pensais pas qu'un texte sur l'accès à la culture déchaînerait à ce point les passions! Tous les éléments cités au cours de ce débat sont importants en soi, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient tous directement liés à l'enjeu de la motion M-1074 – notamment en termes de compétences municipales.

J'aimerais rappeler un point essentiel: quand on parle d'accessibilité à la culture et au sport, il s'agit d'abord de mesures destinées à l'ensemble de la population. (*Brouhaha.*)

**Le président.** Attendez un instant, Monsieur Kanaan. Je rappelle qu'il existe une buvette et la salle des pas perdus, et que les caucus peuvent se tenir hors de cette enceinte!

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* Les bibliothèques et les musées gratuits profitent à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de cette République – voire même à nos visiteurs – indépendamment de leur niveau socioéconomique. Idem pour les tarifs réduits – et non la gratuité, en l'occurrence – dans les centres sportifs. Les mesures que nous prenons en la matière s'adressent à tous les habitants du canton; d'ailleurs, le crédit «Accès à la culture» est cofinancé par le Fonds intercommunal. Il n'est donc pas question ici d'opérer une sélection entre les Genevois pour privilégier les citoyens de notre commune. Nous assumons nos responsabilités face au fait que la Ville s'occupe de culture et de sport pour tout le canton.

Cette discussion a souvent occupé le Conseil municipal: faut-il introduire des tarifs différenciés selon la commune de chacune et chacun? Nous y avons toujours renoncé, au vu de la responsabilité particulière que nous avons dans ce domaine.

L'accessibilité prend de nombreuses formes, à commencer par les mesures incitant les gens à participer de toutes les manières imaginables à l'offre culturelle et sportive. Certaines de ces mesures visent des catégories spécifiques de la population – les jeunes ou les aînés, par exemple. Quant aux mesures à caractère

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

pécuniaire, elles permettent de diminuer les obstacles rencontrés par certains à cause d'un problème d'argent. Dans un monde idéal, nous ne devrions évidemment pas en avoir besoin, puisqu'il n'y aurait ni chômeurs ni citoyens à l'assistance.

Mesdames et Messieurs, vous avez entamé le débat sur les causes de cette situation et ses remèdes; malheureusement, ces derniers ne sont le plus souvent pas à la portée de la Ville de Genève. Je me permettrai ici une brève remarque: il est vrai qu'il serait parfois bon que nous nous occupions de ce qui relève de nos compétences... Cela nous permettrait d'avancer dans la réalisation de projets importants à l'ordre du jour depuis plusieurs mois.

Cela dit, nous examinerons la motion M-1074 avec attention. L'objectif principal n'est pas forcément de prévoir des mesures beaucoup plus étendues que les actuelles, déjà très complètes. Nous avons d'ailleurs commencé ce travail avant le dépôt de la motion. Ce qu'il faut, c'est donner une meilleure lisibilité à ces mesures pour qu'elles soient bien comprises par leurs bénéficiaires potentiels. Il s'agira notamment d'améliorer notre collaboration avec l'Hospice général.

Evidemment, tout cela ne supprimera pas la précarité, même si nous nous efforcerons de nous adresser autant que possible aux personnes en situation précaire – y compris aux travailleurs à bas revenus, nombreux dans notre canton. Idéalement, j'aimerais qu'il n'y en ait pas, mais la Ville n'a pas les moyens de faire en sorte que cette catégorie de la population n'existe plus. C'est une affaire d'ordre cantonal et fédéral. Nous y travaillons aussi, mais indirectement – entre autres en favorisant l'accès à la culture. Il faut au moins que la culture reste accessible à toutes et à tous, indépendamment de leur situation socioéconomique. Il en va de même pour le sport.

Je terminerai par un rappel, car je tiens à ce que cela soit dit: il est possible que le résultat de cette étude implique un coût supplémentaire. Il n'y a rien de gratuit! Le jour venu, quand le Conseil administratif lui aura fait des propositions, le Conseil municipal devra prendre ses responsabilités. Je ne pense pas que nous lui demanderons de voter des montants faramineux, mais les mesures à envisager ou à étendre ne peuvent pas être gratuites. En conclusion, Mesdames et Messieurs, renvoyez la motion M-1074 au Conseil administratif; dès que possible, nous vous présenterons des propositions.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 54 non contre 7 oui (3 abstentions).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 53 non contre 9 oui (4 abstentions).*

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 56 oui contre 2 non (9 abstentions).

*Ont voté oui (56):*

M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaim (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet (LR), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (HP), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M<sup>me</sup> Marie Gobits (S), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Guillaume Käser (Ve), M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Laurent Leisi (MCG), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M<sup>me</sup> Anne Moratti (Ve), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M<sup>me</sup> Annina Pfund (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M<sup>me</sup> Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

*Ont voté non (2):*

M<sup>me</sup> Marie Barbey (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC).

*Se sont abstenus (9):*

M. Eric Bertinat (UDC), M. Sylvain Clavel (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pataroni (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC).

*Étaient excusés ou absents au moment du vote (12):*

M. Michel Amaudruz (UDC), M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne (HP), M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Julien Cart (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Sandra Golay (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC), M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier (Ve).

Motion: accès à la culture et au sport pour les bénéficiaires de l'aide sociale

*Présidence:*

M. Jean-Charles Rielle (S), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toute mesure et à présenter tout projet permettant:

- d'accorder aux bénéficiaires de l'aide sociale accordée par le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées une réduction sur les tarifs d'entrée dans les institutions culturelles et sportives de la Ville de Genève;
- d'étendre les réductions de tarif accordées aux chômeuses et chômeurs aux personnes en «emploi de solidarité»,

le Conseil municipal invite également le Conseil administratif:

- à faire en sorte que le Service social de la Ville de Genève, l'Hospice général et les institutions privées accordant une aide sociale informent les personnes la recevant des réductions de tarifs auxquelles elles ont droit, et leur fournissent les justificatifs nécessaires;
- à faire en sorte que toutes les réductions de tarifs soient bien affichées, en bonne et lisible place, à l'entrée des lieux concernés.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*



**5. Réponse du Conseil administratif à:**

- la motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807)<sup>1</sup>;
- la résolution du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!» (R-130)<sup>2</sup>.

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de «Nuit des musées» permettant une découverte de ces espaces d'exposition, chaque année, durant une nuit.

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Le Conseil municipal propose:

- que la Nuit des musées ne se contente pas de ce qui se fait déjà;
- que dans ce cadre, Genève offre une extension de la manifestation dans l'espace public par une Nuit blanche en référence à la charte établie par la Ville de Paris en 2002;
- que dans cette perspective, les expositions puissent se poursuivre par une quinzaine des «arts en milieu urbain»;
- que cette proposition soit étudiée afin de réaliser une première édition à brève échéance.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Rapport, 7055.

<sup>2</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Rapport, 7055.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité ces deux objets lors de sa séance plénière du 18 mai 2011.

Le Conseil administratif partage pleinement les considérant-e-s de la motion M-943, notamment en ce qui concerne la valorisation des musées de la Ville de Genève auprès de la population locale, mais également internationale, la reconnaissance des succès des expériences d'ouvertures prolongées en soirée de nos institutions, et la référence à des exemples au niveau national et international de réussites, en termes d'attractivité et de dynamisme, des Nuits de musées.

Aussi, les musées genevois ont déjà démontré à diverses reprises leur capacité à développer des manifestations conjointes et à fédérer leurs forces. La dernière en date, étant leur participation, le 20 mai 2012, à la 35<sup>e</sup> édition de la Journée internationale des musées. A cette occasion, 17 musées, publics et privés, ont proposé un grand nombre d'activités: visites guidées, conférences, ateliers, balades cybernétiques, rencontres, etc.

L'un des moments phares du programme était la nocturne organisée la veille au Musée d'art et d'histoire, dans le cadre d'une manifestation organisée en lien avec le *Mapping festival*. Cette soirée a attiré plus de 2350 personnes.

Aussi, au vu de ce qui précède, des demandes du Conseil municipal ainsi que de l'excellente collaboration au sein de l'Association des musées et centre d'art genevois (AMCAG), qui regroupe l'ensemble des institutions muséales genevoises publiques et privées et qui coordonne le projet de la Journée internationale des musées, le département de la culture et du sport a souhaité soutenir son développement, à savoir, l'intégration d'une véritable Nuit des musées à Genève.

La première édition de cette nuit, organisée par l'AMCAG et les musées genevois en mai 2013, sera soutenue par la Ville de Genève, notamment en ce qui concerne la coordination, la promotion, et bien évidemment, la participation des institutions muséales municipales, ou soutenues par notre Ville.

Cette manifestation s'inscrit dans une démarche d'ouverture de nos institutions à un plus large public, permettant à la population de les découvrir dans un autre contexte et de favoriser les rencontres, et aussi de marquer la capacité et la volonté de collaboration entre institutions culturelles. Elle contribue à répondre à deux des six objectifs politiques de législature du département de la culture et du sport, à savoir:

1. renforcer l'ouverture et l'interactivité des institutions municipales sur la Cité;
2. développer et valoriser les activités culturelles et sportives «hors murs».

Le Conseil municipal sera très prochainement informé de la date, des institutions qui y prendront part, des activités prévues, diurnes et nocturnes, des publics cibles, des modalités, des partenariats et du thème retenu pour cette manifestation en 2013.

Cela étant, cette formule de la Nuit des musées n'exclut pas, à ce stade, d'étudier la faisabilité d'organiser une manifestation grand public focalisée sur l'art contemporain. Mais l'évaluation de cette première édition de la Nuit des musées genevoise sera nécessaire avant de déterminer si son prolongement, par une Nuit blanche et une quinzaine est pertinente, en parallèle, ou séparément, et surtout, soutenable financièrement.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Chers collègues, je vous conseille de respirer un bon coup, car je vais vous parler de culture – et non pas seulement de son accessibilité, mais de ce qu'elle peut ou devrait être!

Je commencerai par évoquer un souvenir que M<sup>me</sup> Kraft-Babel partage avec moi: une rue pleine de monde où, dans une église gothique, une musique contemporaine assez fraîche accompagne une performance avec des papiers de couleurs. Un moment de pure magie... C'est ce que M<sup>me</sup> Kraft-Babel et moi-même avons vécu, lors de la Nuit blanche à Paris.

Nous avons travaillé pendant deux ans à l'élaboration d'un projet de manifestation analogue que nous aurions souhaité pour notre ville. Je veux bien que Genève soit la plus petite des capitales – mais elle n'en est pas moins une capitale! En tout cas, elle s'en vante... Depuis 1995, il existe une Nuit blanche dans toutes les grandes villes d'Europe et même du monde – mais pas chez nous. Nous avons donc imaginé la possibilité de combiner la Nuit blanche et la Nuit des musées selon un concept de rencontre de population.

Il s'agissait de faire en sorte que les gens qui ne viennent jamais au centre-ville et ne connaissent pas l'art contemporain soient confrontés à quelque chose de nouveau. Je me réfère ici à l'enquête sur les pratiques culturelles dans le canton de Genève, dont les conclusions sont les suivantes: aujourd'hui, la majorité des Genevois est moins attirée par les formes classiques de culture et souhaite plus de fêtes informelles. L'attente principale qui s'exprime est celle d'animations en plein air et de spectacles de rue. Or, c'est très exactement ce sur quoi nous avons travaillé!

Nous avions espéré que ce projet de Nuit blanche serait pris en charge par le département de la culture et du sport, mais on nous a expliqué que, cette année,

nous aurions la Nuit des musées. En regardant le dépliant qui annonce cette manifestation, j'ai d'abord cru que c'était une publicité pour Marionnaud! Quant au «Carnet de nocces»... Il paraît que c'est l'année du mariage! Eh bien, j'espère que le jour où ce sera l'année des cors aux pieds on ne nous mettra pas des pansements sur l'affiche de la Nuit des musées!

Je suis navrée de le dire, mais ce très joli dépliant est parfaitement illisible, avec ses caractères minuscules qui ne sont même pas en noir! Il faudra un équipement plus puissant qu'une lampe de poche pour pouvoir le lire. Je ne sais pas qui l'a conçu, mais bravo pour la qualité communicationnelle! Pire encore: on nous propose de payer 10 francs pour visiter à cette occasion des musées habituellement gratuits! Là, je m'étonne un peu!

La Nuit des musées, c'est bien beau, mais il faut y mettre du rêve! De la lumière! Des possibilités d'être ensemble, avec des animations de rue! Ce que l'on nous propose ici, c'est juste un promène-couillons! Vous m'excuserez d'utiliser un terme comme celui-là, Monsieur le président! Je ne suis pas mécontente – mais très mécontente! J'ai toujours l'impression que Genève se vante de beaucoup de choses, mais qu'au bout du compte elle n'accouche que d'une souris! Nous sommes une capitale dans un pays très riche avec une économie formidable, nous avons des entreprises, nous sommes les rois du négoce... et nous ne sommes pas fichus d'organiser une belle Nuit des musées!

D'ailleurs, ce n'est même pas une nuit, puisque la manifestation aura lieu de 17 h à 22 h! Mais la cerise sur le gâteau, c'est l'«after» familial! Le pique-nique au bord de l'Allondon! Avons-nous besoin que l'on nous organise un truc pareil? Je suis certaine que les habitués des musées trouveront très bien de pouvoir y aller la nuit comme ils le font déjà le jour... Quant aux autres, je doute que ce qui a été prévu les incite à se rendre dans les musées. Donc, c'est loupé! Le public cible ne sera pas atteint! Je répète que nous visions les personnes vivant à l'extérieur de la cité, que nous souhaitions inviter à venir au centre-ville pour participer à la Nuit des musées. Mais cela ne se fera pas et j'en suis très fâchée!

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Je ne parviendrai pas à rectifier toutes les erreurs qu'a faites M<sup>me</sup> Wenger au cours de son intervention, mais j'aimerais au moins rétablir certaines vérités à l'intention du public. Bien entendu, qui ne fait rien évite toute critique...

Je le rappelle, la motion M-807 du mois de mai 2008 demandait l'organisation d'une Nuit des musées à Genève, et la résolution R-130 du mois de février 2010 envisageait de combiner cette manifestation avec une démarche en matière d'art contemporain. La Nuit des musées connaîtra sa première édition cette année, selon un concept que nous pourrions certainement développer en fonction

de l'expérience faite. Elle est organisée en partenariat avec les musées privés – il y a 22 musées genevois, ce qui n'est pas peu dire! Or, les musées privés sont en général payants, Madame Wenger, c'est une réalité – bonne ou mauvaise, je n'en juge pas. Même dans nos musées publics gratuits, les expositions temporaires sont payantes. Voilà une première rectification.

On parle beaucoup d'accessibilité à la culture, ce soir... Justement, l'une des meilleures façons de la favoriser consiste, au-delà du quotidien des institutions culturelles, à organiser des événements ponctuels attractifs. Sur ce point, je pense être d'accord avec M<sup>me</sup> Wenger. La Nuit des musées lausannoise ou certaines Nuits blanches l'ont prouvé: ce type de manifestation peut attirer des publics qui, d'ordinaire, ne songeraient pas forcément à visiter des musées.

Nous bénéficions déjà d'un acquis précieux, qui est la Journée internationale des musées, chaque année au mois de mai. C'est le résultat d'une collaboration entre les musées publics et privés de Genève. Ouverte notamment aux familles, elle se déroule de manière relativement modeste et discrète. A cette occasion, les musées privés passent au régime de gratuité à l'instar des musées publics.

Cette année, nous avons décidé de combiner les deux éléments – tel est d'ailleurs l'un des attraits de l'opération genevoise. Il y a des gens, comme M<sup>me</sup> Wenger et moi-même, qui ont envie de sortir le soir ou la nuit pour aller au musée; en revanche, cet horaire convient moins à d'autres. Si l'on veut emmener des enfants de 4-5 ans au musée, j'imagine qu'on ne le fera pas à 1 h du matin! En ce sens, l'«after en famille» de la Journée des musées, le lendemain, nous semble un très bon projet.

Vous avez parlé de lampe de poche, Madame Wenger... Eh bien, la Nuit des musées ne consiste pas en une simple ouverture desdites institutions en soirée. Tous les musées participants offrent des animations particulières, comme par exemple le mapping au Musée d'art et d'histoire, des visites à la lampe de poche au Musée d'histoire naturelle... Tel n'est peut-être pas exactement le concept que vous auriez voulu concrétiser, Madame Wenger, mais il n'y a pas qu'une seule vérité dans ce domaine! La problématique de l'art contemporain sera reprise prochainement.

Encore un rappel: avant que j'occupe ce poste, on disait qu'il était impossible de mettre sur pied la Nuit des musées sans demander au Conseil municipal un crédit annuel de 1 million de francs. Et pourtant, nous sommes parvenus à organiser la première édition grâce à des budgets existants, ce qui n'est pas le moindre des mérites de cette manifestation – mais il y en a bien d'autres! Evidemment, on peut toujours dire que demain on rase gratis... Quoi qu'il en soit, je pense que cette opération qui en est encore à sa phase d'essai est un bel exploit.

Précisons encore que la Nuit des musées ne durera pas jusqu'à 22 h, mais jusqu'à 1 h du matin dans les grandes institutions. Sur ce point-là aussi, vous

avez mal lu le programme, Madame Wenger! Apparemment, il est écrit trop petit pour vous, j'en suis désolé... Bref, je le répète: qui ne tente rien ne risque aucune critique. Madame Wenger, le jour où vous serez magistrate, vous ferez votre Nuit des musées comme vous l'entendez. Pour l'instant, je trouve que la nôtre est un très bon démarrage d'une opération appelée à évoluer.

**6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 avril 2012 de M<sup>mes</sup> Anne Moratti et Sarah Klopmann: «Critères d'attribution des terrains à bâtir mis en droit de superficie» (QE-373)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Est-ce que l'administration a des critères écrits pour l'attribution des terrains à bâtir mis en droit de superficie?

Pouvez-vous nous fournir la répartition faite durant les cinq dernières années entre les fondations de droit public et les coopératives à but non lucratif sur les terrains mis en droit de superficie?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

**Contexte**

Entre 2008 et 2010, l'Unité opérations foncières a effectué des recherches comparatives afin de mettre le contrat type utilisé depuis 1992 au goût du jour. Un nouveau document type est utilisé depuis 2011 pour les droits de superficie octroyés par la Ville de Genève pour la réalisation de logements sociaux.

Les principaux compléments apportés concernent notamment l'introduction de moyens de contrôle du but social des logements réalisés. Le précédent contrat induisait des difficultés à garantir le caractère social des logements durant toute la durée du droit de superficie. Le nouveau contrat type fait référence à la LUP (loi sur la construction de logements d'utilité publique) et introduit un mécanisme de contrôle pendant toute la durée du droit de superficie. Le nouveau contrat comprend également des nouveautés relatives au respect des exigences de la Ville de Genève en termes écologique et énergétique pour la réalisation et les rénova-

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5461.

## Question: critères d'attribution des droits de superficie

tions ultérieures des bâtiments construits. Finalement, les partenaires sont tenus de retenir des entreprises respectant les conventions collectives en vigueur.

D'entente avec la Gérance immobilière municipale, certains articles relatifs à la gestion, comme l'indexation de la rente, ont été modifiés de manière à permettre un meilleur fonctionnement.

### Répartition des terrains disponibles

L'octroi de droit de superficie est fortement influencé par la conjoncture actuelle en matière de pénurie de logements. Si dans les années 1990, les partenaires étaient difficiles à trouver pour ce type de montage, la situation a fondamentalement changé maintenant. La pratique des droits de superficie fait partie du paysage usuel et les coopératives ou autres organismes à but lucratif ou non sont de plus en plus nombreux à la recherche de terrains. La Ville de Genève est très régulièrement sollicitée à ce sujet.

Les terrains disponibles, propriété de la Ville de Genève, ne sont pas très nombreux malgré une politique d'acquisition active.

Une nouvelle stratégie a donc été mise en place depuis 5 ans. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) constitue le partenaire privilégié pour la réalisation de logements sociaux. Chaque fois qu'un terrain est prêt pour une phase de valorisation, une évaluation technique est effectuée pour vérifier s'il est plus judicieux de le proposer à la FVGLS ou si un autre bénéficiaire doit être recherché. Les terrains proposés à la FVGLS sont ceux qui permettent des réalisations de taille importante (favorisant les économies d'échelle) et situés dans un contexte où le montage est adapté aux contraintes de la fondation, notamment en terme de marchés publics.

Les terrains permettant la réalisation de petites unités (jusqu'à 20 logements), ou nécessitant des montages partenariaux avec des propriétaires privés, difficilement compatibles avec le respect des règles sur les marchés publics, ou encore en cas de volonté de favoriser une mixité sociale, font l'objet d'un appel à candidature afin de choisir un partenaire pour la réalisation des projets.

Pour les terrains proposés à la FVGLS, elle évalue si le bien est adapté à ses besoins et ses projets. Si tel est le cas une proposition d'octroi est formulée et soumise au Conseil municipal par le biais d'une proposition. Si la FVGLS ne peut constituer le partenaire du développement envisagé (logique propre, contexte local, taille de l'opération), le terrain est proposé à d'autres partenaires.

Depuis 2008, plusieurs terrains ont été attribués, ou sont en cours de procédure, à des coopératives et à la FVGLS ou à d'autres organismes à but non lucratif:

## Question: critères d'attribution des droits de superficie

FVGLS	Av. de France 19-21	Approuvé par CM	Acte signé	Logements (HBM)
UV (coop)	Av. de France 17	Approuvé par CM	Acte signé	Logements (HM)
Ciguë (coop)	Rue de Lyon 49 (Clos Voltaire)	Approuvé par CM	Acte signé	Logements étudiants (HLM)
Ciguë (coop)	Rue de la Coulouvrenière	Approuvé par CM	Acte signé	logements étudiants
FVGLS	Rue Rousseau 4-6	Approuvé par CM	Acte signé	Logements et crèche (HBM)
FVGLS	Rte de Malagnou	Approuvé par CM	Acte à signer en 2013	Logements et commerces (HBM)
Codha (coop)	Artamis	Approuvé par CM	Acte à signer en 2013	Logements et commerces (HM et libres)
FVGLS	Artamis	Approuvé par CM	Acte à signer en 2013	Logement, dépôt et commerce (HBM)
FULE	Rue Lombard	Approuvé par CM	Acte à signer en 2013	Logements étudiants
Association N. Bogueret	Sécheron	Approuvé par CM	Acte à signer en 2014	EMS
	Rue Chouet	Appel à candidature en cours		
	Rue Soubeyran	Appel à candidature en cours		

Pour les terrains qui ne sont pas mis en valeur par la FVGLS, l'Unité opérations foncières prépare une procédure d'appel à candidature qui se déroule selon la démarche indiquée ci-dessous. Le calendrier présenté pour exemple est le calendrier retenu pour les terrains situés rue Jean-Robert-Chouet et rue Soubeyran en 2013.

Publication sur le site internet de la Ville de Genève  
(documents disponibles sur [www.ville-ge.ch](http://www.ville-ge.ch))

14.02.2013

Publication dans la *FAO*

15.02.2013

Visite du site

Libre



## Question: critères d'attribution des droits de superficie

Dépôt des questions	04.03.2013
Réponses aux questions	15.03.2013
<b>Délai de clôture pour le dépôt des dossiers de candidature</b>	<b>08.04.2013</b>
Choix de la coopérative candidate	Semaine du 22.04.2013
Communication du choix par le Conseil administratif	08.05.13 ou 15.05.2013
Organisation des modalités de collaboration entre le candidat et la Ville de Genève	mi-mai à mi-juin 2013
Dépôt de la demande d'octroi du DDP au Conseil municipal	24 ou 25 juin 2013
Accord de principe du Conseil municipal	Juin 2014*
Elaboration du projet par le candidat	Dès juin 2014*
Elaboration du projet d'acte de DDP	Dès juillet 2014*
Dépôt de l'autorisation de démolition et de construire par le candidat	Fin 2014*, au maximum 2 ans après l'accord du Conseil municipal
Autorisation en force	Décembre 2015*
Signature de l'acte après décision du Conseil municipal	Décembre 2015*
Début des travaux	Janvier 2016*

\*délai indicatif

### Evaluation des dossiers

L'Unité opérations foncières prépare un cahier des charges pour l'appel à candidature qui précise le déroulement de la démarche, les documents qui doivent être remis et les critères de sélection notamment.

L'évaluation des dossiers est faite, sur la base des dossiers remis, par un comité constitué de représentants des services techniques de la Ville de Genève: Opérations foncières, Gérance immobilière municipale et Service d'urbanisme ou direction du patrimoine bâti, ainsi que d'un représentant du Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG).

Le comité se réserve la possibilité d'auditionner certains candidats dont les offres sont le plus en adéquation avec le présent appel à candidature, afin de les départager.

Le but est d'identifier un partenaire en fonction de sa philosophie et de sa capacité à mener à bien un projet. Le développement architectural et technique est fait par la suite avec le candidat retenu.

## Question: critères d'attribution des droits de superficie

Les logements à développer sont de nature sociale durant toute la durée du droit de superficie et il est demandé au candidat de présenter également ses ambitions en matière écologique.

**Le candidat**

En ce qui concerne le candidat, la candidature doit être soumise par un seul organisme. Le candidat est par conséquent le référent du dossier, le maître d'ouvrage, ainsi que le responsable de la direction du projet. La candidature peut être soumise par un candidat seul ou par une équipe dont les membres se seront associés en vue de mener le projet. Si tel est le cas, le dossier de candidature présente l'équipe et ses références ainsi que la démarche commune envisagée.

L'organisation interne du candidat ou de l'équipe doit permettre la mise en place d'un partenariat avec la Ville de Genève. Le dossier décrit donc le mode d'organisation prévu, tant en ce qui concerne la réalisation de bâtiments que sa gestion ultérieure.

La structure juridique du candidat ou de l'équipe est également présentée. Seules des entités à but non lucratif sont retenues comme bénéficiaires du droit de superficie.

Les statuts de l'organisme candidat doivent notamment prévoir les critères suivants sur toute la durée du droit de superficie:

- interdiction de verser des tantièmes: le versement de tantièmes aux membres du conseil d'administration est interdit;
- intérêts sur fonds propres: les intérêts sur fonds propres ne doivent pas dépasser la limite fixée par la loi fédérale sur le droit de timbre, du 27 juin 1973 (actuellement 6%);
- excédent de liquidation: en cas de dissolution totale ou partielle de l'organisme, un éventuel excédent de liquidation ne peut pas être réparti entre les membres mais doit être affecté à des buts semblables.

En outre, la Ville peut conclure des contrats de droit de superficie, au sens des articles 779 et suivants du Code civil, avec des organismes à condition que ceux-ci répondent aux conditions suivantes:

- ils réservent la location de leurs appartements à leurs coopérateurs, à leurs membres ou à leurs bénéficiaires;
- ils procèdent au rachat obligatoire à la valeur nominale des parts sociales de leurs membres lorsqu'ils quittent leur appartement, le cas échéant.

Seuls les organismes ayant leur siège à Genève pourront être retenus.

**Contenu du dossier**

Le dossier comprendra les chapitres suivants:

1. *Indications générales sur le candidat et références*

Le candidat (ou l'équipe candidate le cas échéant) se présentera avec ses références: réalisations précédentes, entité organisatrice, personnes de références dans le cadre des précédentes interventions.

Les statuts de la ou des structures ainsi que le nom des personnes responsables seront indiqués.

Dans le cas où le candidat entend travailler avec d'autres partenaires sous sa responsabilité, il est tenu de les présenter dans le dossier de candidature.

2. *Description des principes d'action et des spécificités de l'organisme*

Le candidat présentera ses spécificités et l'esprit dans lequel il envisage de travailler avec la Ville de Genève et les tiers concernés par le projet, dans le cadre spécifique du présent appel à candidature.

3. *Organisation en vue de mener à bien la gestion du droit de superficie*

Le candidat présentera son organisation pour mener à bien la réalisation puis la gestion du droit de superficie qui sera octroyé: les indications sur ses ressources humaines et financières, démontrant la crédibilité et la clarté de l'organisation proposée; les organigrammes et description de la structure mise en place pour les phases d'établissement de l'offre, du développement du projet, de la construction (étude et réalisation) et d'exploitation.

4. *Intentions générales pour le site proposé*

Le candidat présentera la philosophie et les intentions générales de son projet en lien avec l'octroi du droit de superficie du point de vue social, environnemental et économique, en adéquation avec le site. A ce stade, il n'est pas demandé de présenter un avant-projet architectural.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

**7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 novembre 2012 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Alberto Velasco, Julien Cart, M<sup>mes</sup> Virginie Studemann, Vera Figurek et Frédérique Perler-Isaaz: «Planning familial indispensable pour Genève» (M-1054)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse du 9 octobre 1981 (857.5);
- l’ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse du 12 décembre 1983 (857.51);
- le Code pénal suisse sur l’interruption de grossesse (art. 118 à 121), modification du 23 mars 2001 (311.0);
- le règlement d’exécution du Code pénal suisse en matière d’interruption de grossesse non punissable du 26 mars 2003 (E4 10.04);
- la loi fédérale sur l’analyse humaine du 8 octobre 2004 (art. 17);
- le Code civil suisse, mesures protectrices de l’union conjugale (art. 171 et 172);
- la loi cantonale sur la santé du 7 avril 2006 (K1 03, art. 25);
- la place du planning familial dans le contrat de prestations comme faisant partie des missions d’intérêt général des Hôpitaux universitaires de Genève (annexe 1b);
- l’importance du planning familial pour les adolescent-e-s, les jeunes adultes et toute la population de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour garantir l’existence et l’efficacité du planning familial, service indispensable pour toutes les familles, les femmes et les jeunes de Genève en termes d’information, de planning familial et de santé sexuelle;
- rappeler l’obligation fédérale incombant aux Cantons et donc à l’Etat de Genève d’instituer des centres de consultation dans lesquels les femmes ont accès à une information gratuite, des consultations gratuites d’aide en cas de grossesse et des diagnostics prénataux;
- intervenir auprès du conseil d’administration des Hôpitaux universitaires de Genève, afin qu’ils maintiennent toutes les forces de travail actuelles au service du planning familial afin d’en garantir les missions.

---

<sup>1</sup> Développée, 3234.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif considère le planning familial comme un dispositif sanitaire et social essentiel, qui relève de la compétence du Canton.

Les problématiques concernant le planning familial ont passablement évolué ces dernières années et elles restent préoccupantes. Le travail du planning familial devrait peut-être être redéfini, en tenant compte de l'évolution de la société, mais nous partageons avec la majorité du Conseil municipal la conviction que le Service du planning familial doit être préservé dans son action.

Pour éviter les situations de détresse personnelle, de précarité, de mise en danger pour l'enfant à naître et pour la mère, nous aimerions relever ici l'importance d'une politique publique cantonale cohérente et ambitieuse en la matière.

Cette politique publique doit reposer, en premier lieu, sur une promotion active de la santé et notamment – dans ce cas – de la santé communautaire et de la santé reproductive: il est important en effet de pouvoir disposer d'une information ciblée et de qualité, ainsi que d'un accueil gratuit et non stigmatisant au moment de se faire conseiller et orienter dans ses choix.

Deuxièmement, cette politique publique cantonale doit reposer sur des dispositifs efficaces de prévention: prévention des grossesses non désirées (dans l'intérêt des enfants à naître aussi bien que dans l'intérêt des femmes et de futurs parents), prévention des maladies sexuellement transmissibles, prévention des maladies psychiques et des suicides d'adolescentes.

En troisième lieu, la politique cantonale en la matière doit mettre en œuvre des stratégies d'interventions sociales rapides en amont des problèmes. Le dispositif doit pouvoir se déployer le plus tôt possible, pour permettre aux professionnels de la santé ou du social, aux parents, aux amis, etc., de savoir comment rediriger les personnes qui en auraient besoin, vers un service spécialisé et compétent. Un Service du planning familial est le lieu adéquat: c'est un espace clairement identifiable, neutre et accueillant qui met à disposition des professionnels qualifiés et à l'écoute.

En supprimant le Service du planning familial, les HUG et le Canton mettraient en difficulté une population déjà fragilisée, tout en induisant des coûts significatifs pour la société: une telle mesure se répercuterait négativement sur les budgets sociaux du canton (Hospice général) et sur ceux des communes.

Répondant à une motion du Grand Conseil demandant le maintien des forces de travail actuelles au Service du planning familial, le Conseil d'Etat a confirmé, le 20 février dernier, qu'aucune réduction d'effectifs n'est prévue pour l'unité du planning familial cette année et l'année prochaine. Il s'engage à mettre ensuite en œuvre les mesures nécessaires au maintien de cette prestation.

Le Conseil administratif ne peut donc que se réjouir de cette décision du Conseil d'Etat et regrette que le Servie du planning familial ait pu être mis en cause.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*

## **8. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 11 octobre 2011: «Pour des logements d'urgence» (P-274)<sup>1</sup>.**

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-274 au Conseil administratif lors de la séance plénière du 15 octobre 2012.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Concernant la demande exprimée dans la présente pétition de réaliser immédiatement des constructions en modules préfabriqués pour répondre rapidement aux besoins de logements d'urgence, le Conseil administratif partage pleinement la préoccupation des pétitionnaires relative à l'urgence sociale par rapport au logement, et a décidé d'y répondre en confiant à M<sup>me</sup> Esther Alder, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Rémy Pagani le soin de conduire le projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers».

### **Principes et objectifs du projet**

Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil administratif a décidé d'un certain nombre d'options, dont voici le résumé.

Tout d'abord, la démarche adoptée dans le cadre du projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers» se veut à la fois préventive et palliative. La politique d'achat, de construction et de location de logement social pérenne reste une priorité absolue du Conseil administratif. Par ailleurs, la politique sociale du logement telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui par la Ville de Genève et par laquelle plus de 80 logements temporaires sont mis à disposition, par le biais de l'Unité logement temporaire du Service social à des personnes en difficulté doit être étendue. Enfin, il faut renforcer en amont le dispositif d'accueil

---

<sup>1</sup> Rapport, 2272.

d'urgence dans des abris de la Protection civile qui propose, chaque hiver, de novembre à fin mars, jusqu'à 250 places, ainsi qu'un repas chaud aux personnes en situation de grande précarité.

Ce projet «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers» ne vise donc pas à répondre de manière pérenne à la crise structurelle du logement. En revanche, il a pour objectif d'atténuer les conséquences les plus délétères de cette crise de manière pragmatique.

La stratégie adoptée par le Conseil administratif en matière d'urgence sociale par rapport au logement repose sur deux piliers d'intervention:

- prévenir la perte du logement motivée par des arriérés de loyers;
- mettre à disposition suffisamment de logements relais pour accueillir les personnes en situation de transition, et qui ne sont pas en mesure d'obtenir un logement pérenne à court ou moyen termes avec, le cas échéant, un accompagnement social souple en dehors du logement.

### **Diagnostic des besoins**

Conscient de la nécessité de définir préalablement les besoins les plus urgents en matière de logements relais (ou d'urgence, i.e terme de la pétition), le Conseil administratif s'est largement fondé sur les conclusions du «Groupe de travail hébergement», mandaté par le Conseil d'Etat pour définir les besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social. Ce dernier était composé de représentants des départements du Canton, de représentants de l'Hospice général, de la Ville de Genève, des associations d'aide sociale privées, du Rassemblement pour une politique sociale du logement, de l'Asloca et de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève. Le rapport et les conclusions du «Groupe de travail hébergement» ont été validés par le Conseil d'Etat le 16 mai 2012. Le périmètre d'action de la Ville de Genève a été précisé, en concertation avec les acteurs concernés.

Par ailleurs, le département de la cohésion sociale et de la solidarité a effectué une série de visites de projets innovants réalisés avec succès en Suisse et à l'étranger, et dont la Ville de Genève pourrait s'inspirer pour répondre à l'urgence sociale relativement au logement. Des projets de constructions modulaires préfabriquées et transportables ont été sommairement examinés dans le cadre d'une préétude de faisabilité.

### **Stratégie pour répondre aux besoins en matière de logements relais**

En sus des mesures visant à prévenir la perte du logement pour défaut de paiement du loyer, et pour répondre rapidement aux besoins identifiés en matière de

logements relais (ou d'urgence, selon les termes de la pétition), le Conseil administratif souhaite renforcer l'offre principalement de deux manières:

- par l'attribution d'un quota de logements relais dans des bâtiments pérennes, propriété de la Ville, et par des démarches auprès des partenaires publics ou privés, en vue de la mise à disposition de logements relais dans leur parc de logements pérenne ou dans des immeubles appelés à être transformés ou détruits;
- par la réalisation de constructions modulaires préfabriquées; rapidement installées et facilement démontables, ces constructions pourraient être déplacées au gré des espaces vacants et des nouvelles friches urbaines, en s'assurant, bien entendu, que les projets ne nuisent pas au développement futur de la parcelle. Le Conseil administratif a décidé de procéder préalablement à une étude exploratoire pour la mise en œuvre d'un projet pilote de 20 à 30 modules. Un appel d'offre public est actuellement lancé, qui permettra de désigner un mandataire. Celui-ci cherchera des terrains, en partenariat avec les acteurs concernés (Canton, communes, propriétaires institutionnels et privés) et mènera une étude sur les réalisations les plus adaptées au contexte genevois, caractérisé par la rareté des terrains disponibles et une crise structurelle du logement.

Les modalités juridiques et organisationnelles liées à la gestion de ces logements relais seront présentées en temps voulu à votre Conseil.

En résumé, le Conseil administratif partage pleinement les préoccupations relatives à l'urgence sociale par rapport au logement et met tout en œuvre, en concertation avec ses partenaires publics et privés, pour répondre de manière ciblée aux besoins identifiés. Différentes pistes d'action ont d'ores et déjà été formulées et la Ville de Genève poursuit ses efforts pour les mettre en œuvre. La mise à disposition d'un stock de constructions modulaires préfabriquées sur des parcelles en zone de développement va faire l'objet d'une étude complète et détaillée au terme de laquelle un concept innovant, adapté à la situation genevoise et économiquement avantageux sera proposé à votre Conseil. La Ville de Genève ne ménage pas ses efforts pour augmenter l'offre de logements relais (logements d'urgence) qui pourront être gérés en partenariat avec des associations.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Esther Alder*



Pétition: aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas

## **9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 novembre 2010: «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas» (P-257)<sup>1</sup>.**

Le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-257 au Conseil administratif lors de la séance plénière du 12 octobre 2011.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève a pris connaissance de la demande des riverains de la gare des Eaux-Vives et se montre sensible, de façon générale, aux problématiques de sécurité des déplacements lors des chantiers.

Les pétitionnaires souhaitent en effet des aménagements urbains temporaires de modération et de sécurisation pendant la durée du chantier du CEVA, en attendant l'aménagement définitif. Ce chantier va durer de 2012 à 2017. Il implique des organisations de la circulation et des voies d'accès importantes et susceptibles de changer souvent, selon les différentes étapes de travaux. Les maîtres d'ouvrage ont la responsabilité et la charge de gérer la problématique des accès et de la sécurité, ainsi que de proposer des schémas d'organisation des circulations selon les étapes. Ces derniers sont validés par le Canton (la Direction générale de la mobilité – DGM) qui a la compétence en la matière. La Ville est tenue informée de ces étapes et reste vigilante pour s'assurer que les conditions de déplacements des mobilités douces et des personnes à mobilité réduite soient prises en compte et correctement traitées.

La demande a donc été relayée à la DGM compétente pour le chantier du CEVA. Toutefois, il faut savoir que plusieurs éléments peuvent rendre difficile la mise en place de mesures de modération fortes aux rues citées (la rue de Savoie et l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives entre la rue de Savoie et le chemin Franck-Thomas):

- l'appartenance de ces rues au réseau secondaire de la hiérarchie du réseau;
- le passage de la ligne de bus N° 21 à la rue de Savoie;
- le chantier du CEVA qui va probablement générer un trafic de camions et des modifications assez fréquentes dans le schéma de circulation (ce dernier point devra être détaillé par le CEVA).

Les contraintes citées étant de la compétence du Canton, toutes les mesures devraient être étudiées, analysées et validées par la DGM pour être en conformité

---

<sup>1</sup> «Mémoire 169<sup>e</sup> année»: Rapport, 1773.

avec le plan directeur du réseau routier, les contraintes des TPG, et l'organisation du chantier autour du CEVA.

Vu les enjeux de sécurité, la durée, et l'importance du chantier, la Ville juge important et indispensable d'intégrer des solutions pour améliorer la sécurité de ce secteur:

- par une signalisation renforcée et spécifique;
- par des améliorations d'éclairage ou des mesures de chantier spécifiques et adaptatives (par exemple par des actions sur les vitesses et les priorités dans les carrefours);
- dans la mesure du possible (selon les contraintes évoquées) par des aménagements légers;
- par une information régulière.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Rémy Pagani*

## **10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Alexandre Wisard: «Gestion des postes de fonctionnaires à la Ville de Genève» (QE-332)<sup>1</sup>.**

### *TEXTE DE LA QUESTION ÉCRITE*

En décembre 2008, lors de l'adoption du projet de budget 2009, le Conseil municipal a accepté la création de 40,5 nouveaux postes.

Lors de la présentation du projet de budget 2011 à la commission des travaux et des constructions le 8 septembre dernier, la commission a appris que le département des constructions et de l'aménagement venait d'attribuer un poste de responsable du contrôle interne, faisant partie des 40,5 nouveaux postes acceptés à la fin de 2008.

Un délai de dix-huit mois pour attribuer un poste paraît-il être normal et raisonnable?

Au 15 septembre 2010, combien de ces 40,5 postes ont-ils été attribués?

---

<sup>1</sup> «Mémorial 168<sup>e</sup> année»: Annoncée, 1606.

Pour l'ensemble de la fonction publique municipale, combien de postes sont-ils vacants au 15 septembre 2010 et quel pourcentage cela représente-t-il?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Au 15 septembre 2010, seuls quatre postes sur les 40,5 votés n'étaient pas pourvus.

A cette date, 161 postes étaient vacants dans l'ensemble de la fonction publique municipale, soit 5,3% de la totalité des postes votés. La vacance des postes se répartissait ainsi:

– Postes vacants	161	5,3% de l'ensemble des postes
– Postes occupés	<u>2 864</u>	94,7% de l'ensemble des postes
Total des postes	3 025	

Par vacant, il faut comprendre en cours de recrutement.

Par ailleurs, le Conseil administratif, en date du 27 juin 2012, a adopté un processus de recrutement harmonisé pour l'ensemble des départements de la Ville. Ce processus comporte quatre étapes: la mise au concours, le recrutement en lui-même, la nomination et l'intégration de la personne engagée. La planification rigoureuse de l'ensemble des opérations permet dorénavant aux services et à la Direction des ressources humaines de raccourcir les délais en anticipant les différentes étapes. L'objectif visé est de ramener l'entièreté du processus à moins de 6 mois. Des difficultés de recrutement pour certaines professions rallongent parfois ce délai. Pour y remédier, la Ville se dotera dans les prochaines années d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette dernière permettra de diminuer encore la période s'écoulant entre la décision du Conseil municipal d'accepter un poste et la nomination de la personne retenue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

- 11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève» (M-865)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de régler contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de services, en Suisse ou à l'étranger, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail et de vérifier que ces dispositions soient respectées.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les entreprises, fournisseurs et prestataires de service, œuvrant en Suisse, sont tenus par les conventions de l'OIT auxquelles le texte fait référence, dans la mesure où la Suisse les a ratifiées. Au surplus, la législation helvétique en matière, notamment, de droit du travail s'applique également. Il convient de souligner que la législation nationale va au-delà desdites conventions qui ne fixent qu'un cadre minimal de protection. A ce titre, la Ville de Genève, ainsi que les adjudicataires qui se voient attribuer des marchés publics par notre commune, sont tenus de respecter l'ensemble de ces règles de droit positif et il n'est donc pas nécessaire de le prévoir contractuellement.

Depuis le dépôt de cette motion, un certain nombre de mesures ont été prises afin de tenir compte de la problématique des entreprises, fournisseurs et prestataires de service œuvrant depuis l'étranger. On notera, en particulier, l'adoption d'un guide des achats professionnels responsables, en juin 2010, qui se réfère directement aux principes de l'OIT. La prise en compte au plan contractuel des conventions fondamentales de l'OIT, notamment dans les conditions générales d'achat de biens et de services de la Direction des systèmes d'information et de communication à son article 8, lettre b, qui stipule que: «le fournisseur est tenu de respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)». L'ensemble de ces mesures ont contribué à ce que la Ville de Genève se voit décerner cinq globes par l'association Solidar en 2011. Ces cinq globes

---

<sup>1</sup> «Mémoire 167<sup>e</sup> année»: Développée, 6487.

constituent la meilleure note qu'une collectivité publique suisse puisse obtenir eu égard à son engagement en matière de coopération au développement et d'achats publics équitables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

**12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29872 Rue des Garages, situé entre les rues Dejean, de Lausanne, du Valais et l'avenue Blanc, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1011 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 19 février 2013. La commission a examiné cette proposition le 26 février et le 5 mars 2013, sous la présidence de M. Vincent Schaller. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie chaleureusement.

**Séance du 26 février 2013**

*Audition de M. Maurice Lovisa, directeur du Service des monuments et des sites, de M. Claude Realmonte, architecte-paysagiste au Service des monuments et des sites, de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme et de M. Jérôme Urfer, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme*

M. Urfer procède brièvement à l'historique qui a conduit au projet de plan de site. En effet, le périmètre a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire en 2004 pour laquelle la Ville, ainsi que d'autres instances (sous-

---

<sup>1</sup> Proposition, 4634.

commission d'architecture de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), commission d'urbanisme, commission d'architecture) avaient préavisé négativement. Malgré ce fait, le projet a été autorisé en 2007 et cette autorisation a fait l'objet d'un recours de la Ville et des habitants riverains. Le recours a été gagné par les opposants et un mandat d'analyse a été lancé en 2008, qui est arrivé à la conclusion que ce périmètre n'avait pas de potentiel constructible. Cet ensemble se présente donc comme une composition finie et équilibrée. M. Urfer poursuit en expliquant que la Ville avait demandé au chef du Département de l'aménagement de l'époque, M. Mark Muller, de faire élaborer un plan de site. Ce dernier a refusé au motif que le recours des requérants était encore pendant devant le Tribunal administratif. C'est la raison pour laquelle la Ville a lancé une initiative communale (PR-768).

Le projet de plan de site a pour but de protéger l'ensemble des immeubles et des squares situés entre les rues de Lausanne, du Valais, Dejean et l'avenue Blanc dans le quartier de Sécheron. Comme cela est rappelé dans l'exposé des motifs: «il s'agit de préserver les qualités urbanistiques, architecturales et paysagères dans l'esprit prévalant lors de leur réalisation entre 1912 et 1933». Cet ensemble construit en partie par les architectes Braillard et Vial est considéré comme très bien structuré malgré les réalisations en plusieurs étapes. Il découle de la même démarche urbanistique que celle du square Montchoisy. Il est rappelé que l'ensemble a une valeur patrimoniale reconnue et que, tant la commission d'urbanisme que la Fondation Braillard, sont en faveur d'un plan de site.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 octobre au 18 novembre 2012 et trois observations ont été transmises. Parmi ces observations figurent celle de la CIA qui soutient le plan de site mais veut s'assurer que les travaux entrepris dans les buanderies ne seront pas empêchés. Une autre observation émane des Fondations immobilières de droit public qui ne souhaitent pas que l'immeuble du 75 rue de Lausanne soit inclus dans le plan de site: selon les experts, il n'est pas possible de l'exclure car cet immeuble appartient clairement à l'ensemble concerné. Quant à la troisième observation, elle provient des propriétaires privés qui avaient déposé la demande d'autorisation: il leur a été expliqué qu'il s'agit d'un espace privé à usage public et que la végétation présentait un intérêt certain dans le cadre de l'ensemble du périmètre. Pour les détails, il faut se référer aux lettres figurant dans l'annexe de l'exposé des motifs.

#### *Questions et commentaires des commissaires*

Une commissaire des Verts demande s'il est exact que la Ville n'exigera pas la démolition des travaux réalisés sans autorisation. Il lui est répondu qu'il s'agira de se conformer aux normes du plan de site, mais qu'il n'y aura pas d'exigences rétroactives.

Un commissaire du Parti libéral-radical ne comprend pas l'intérêt de faire un plan de site sur cet ensemble alors que la loi Blondel le protège et que les procédures ont été gagnées devant le Tribunal fédéral grâce à ladite loi. M. Urfer répond que la loi Blondel protège l'existant et ne porte pas sur de nouveaux bâtiments. Le même commissaire du Parti libéral-radical ne comprend pas pourquoi on n'intègre pas dans le plan de site d'autres ensembles, notamment l'école de Sécheron qui est un bâtiment plus représentatif. M. Doessegger répond que l'analyse démontre qu'il s'agit d'un ensemble cohérent et qu'il est légitime de se protéger contre de futurs projets tels que celui qui a été finalement refusé.

Un commissaire socialiste croit comprendre que d'autres projets d'extension des immeubles existants pourraient être proposés si ce plan de site n'était pas adopté. M. Urfer répond que, en effet, le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) avait délivré une autorisation malgré une série d'avis défavorables et que ce scénario pourrait se reproduire.

### *Discussion*

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme ne pas voir l'utilité d'un plan de site sur ce périmètre. Il ajoute que les réponses à ses questions par l'administration cantonale notamment ne l'ont pas convaincu.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle qu'un plan de site fixe les règles et les gabarits qui doivent être respectés par tout le monde, que cela soit par les privés ou par des collectivités publiques.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare être dérangée par le fait de geler toute l'évolution de ce périmètre pour protéger des bâtiments qui n'ont, à son sens, qu'une valeur relative.

Compte tenu du délai assez court pour examiner cette proposition, les socialistes proposent de la voter lors de cette séance. Cette proposition est refusée par la majorité de la commission.

### **Séance du 5 mars 2013**

Il faut préciser que le règlement du plan de site a été amendé depuis l'enquête publique. Il s'agit de:

- l'art. 3, al. 2 qui mentionne que: «...la construction de nouveaux bâtiments hors-sol est prohibée...»;
- l'art. 3, al. 4 qui établit que: «Au cas où des travaux portant atteinte à la substance architecturale des bâtiments ainsi qu'à la qualité des aménagements extérieurs ont été exécutés (la mention «sans autorisation» est supprimée), le

département pourra demander la restitution de l'état antérieur lors du dépôt d'une requête en autorisation de construire»;

- l'art. 5 concernant la chaufferie a aussi été assoupli (voir le règlement annexé).

Une commissaire des Verts regrette d'avoir reçu le nouveau règlement de plan de site le jour-même ce qui rend difficile une prise de position.

Un commissaire socialiste maintient la position de son groupe qui se déclare convaincu que le plan de site est un outil pertinent pour ce périmètre puisque les règles du jeu seront fixées pour tout le monde à l'avenir.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle avoir proposé à la commission de se rendre sur place et regrette que cela soit maintenant trop tard. Elle pense qu'un plan de site limiterait le développement de ce périmètre alors que, d'ici cinq à dix ans, il faudra envisager une évolution de la zone. Elle signale, par exemple, qu'il y a très peu de places de crèches dans le quartier.

Une autre commissaire des Verts déclare que la commission n'a pas à se prononcer sur la qualité des bâtiments et qu'il faut faire confiance aux experts. Elle relève que ce plan de site a un fondement basé sur une réflexion et qu'il ne protégera pas seulement les immeubles mais aussi les squares. Les réparations ou les modifications seront acceptées si elles respectent le plan de site. Enfin, ce quartier est déjà assez dense.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait observer que ce périmètre est déjà protégé par la loi Blondel.

Le président relève que, lorsqu'un périmètre est assez vaste, il est nécessaire d'opter pour un plan de site.

#### *Vote*

Mise aux voix, cette proposition est acceptée par 8 oui (2 Ve, 3 S, 2 EàG, 1 LR) contre 2 non (MCG) et 4 abstentions (2 UDC, 1 LR, 1 DC).

Au bénéfice de ces explications, la commission vous recommande de donner un préavis favorable à ce projet de plan de site. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

*Annexe: règlement de plan de site*





**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle, rapporteuse (S).** Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, j'aimerais apporter une petite correction à mon rapport PR-1011 A. A la première page, il y a une coquille qui peut être mal interprétée: en effet, il est écrit que M. Mark Muller a refusé de faire élaborer un plan de site «au motif que le recours des requérants était encore *perdant* devant le Tribunal administratif». Il faut évidemment lire: «...au motif que le recours des requérants était encore *pendant* devant le Tribunal administratif». Je rectifie pour éviter tout malentendu... (*Corrigé au Mémorial.*)

Sur le fond, la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement propose d'approuver le plan de site Rue des Garages, en cours d'élaboration entre les rues Dejean, de Lausanne, du Valais et l'avenue Blanc. Je rappelle qu'il a pour objectif de protéger l'ensemble des immeubles de ce périmètre, car ils ont une certaine valeur patrimoniale et sont caractéristiques de l'architecture de l'entre-deux-guerres. Il s'agit de préserver la qualité urbanistique, architecturale et paysagère du lieu grâce à ce plan de site.

Je rappelle également qu'il s'agit d'une initiative émanant de la Ville, sur la base de la proposition de résolution PR-768 de l'année 2010. Le Département de l'urbanisme devant suivre la procédure en vigueur, nous devons nous prononcer sur le principe de l'approbation du plan de site en question. J'encourage donc le plénum à accepter les conclusions de la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement en votant oui.

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Il s'agit ici du périmètre dit «Rue des Garages», près de la rue de Lausanne. Aux yeux des Verts, ce plan de site est fort intéressant. Ce n'est pas à nous de décider si ces immeubles ont une valeur patrimoniale ou esthétique; sur le plan émotionnel, on peut les trouver beaux, mais notre position est surtout motivée par l'avis des experts, selon lesquels il faut absolument préserver cet ensemble architectural emblématique d'une époque précise.

Il y en a peu de semblables, à Genève. Nous avons un seul autre exemple de bâtiments de la même époque et du même style – avec des squares – sur l'autre rive, à la rue de Montchoisy, où ils sont déjà protégés par des plans de site que nous avons adoptés. Il est important de faire de même à la rue des Garages. Le quartier étant déjà très dense, il ne serait de toute façon ni opportun ni même envisageable de détruire ces immeubles pour en construire d'autres, ou de créer tout à coup de nouveaux logements au milieu des squares. Ce serait insensé!

Par conséquent, protégeons cet ensemble qui nous permet également de préserver quelques petits espaces verts au cœur d'un quartier très dense, très urbain

et finalement très gris. Je précise que lesdits espaces verts resteront semi-privés; les propriétaires des logements existants n'ont pas à craindre une éventuelle autre utilisation des squares que celle dont ils jouissent actuellement.

C'est donc non seulement pour des raisons patrimoniales, mais aussi pour maintenir ces espaces verts que nous accepterons le plan de site Rue des Garages. Nous nous réjouissons de sa mise en application. Comme l'a rappelé M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle, nous avons déjà soutenu cette idée au Conseil municipal en demandant la mise en place de cette procédure. Il serait donc incohérent de refuser aujourd'hui un plan de site dont nous avons réclamé l'élaboration par les services municipaux. Nous sommes heureux que cet ensemble d'immeubles puisse être préservé, car il est magnifique!

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette affaire du plan de site Rue des Garages, dans le périmètre de la rue du Valais, de l'avenue Blanc et de la rue Dejean, est un peu compliquée. En effet, certains des bâtiments concernés datent d'il y a près de cent ans. De plus, le quartier est tout à fait agréable et je m'étonne d'entendre M<sup>me</sup> Klopmann le qualifier de «très gris». Ce n'est pas du tout le cas, Madame! J'en sais quelque chose, puisque j'y ai passé mon enfance!

**Le président.** Adressez-vous au président, Monsieur Spuhler.

*M. Pascal Spuhler.* Excusez-moi, Monsieur le président. Vous transmettez à M<sup>me</sup> Klopmann qu'il faudrait qu'elle retourne dans ce quartier, car il n'est pas si gris que cela! Il est même relativement gai et bien aéré. Certes, la densité d'habitation est assez élevée, mais il est tout à fait agréable d'y vivre. J'ai usé mes fonds de culotte dans le square concerné et les jardins suspendus, et je peux vous dire que j'en ai de très bons souvenirs!

Je suis tout à fait opposé à la construction d'un immeuble dans ce square, à la place des garages et des jardins suspendus. Néanmoins, je m'étonne que l'on veuille fixer un plan de site dans le marbre. Comme je l'ai dit en préambule, je rappelle qu'il s'agit de bâtiments dont certains ont près de cent ans. Je ne suis pas sûr que, dans vingt ans, il vaudra encore la peine de les conserver. Un plan de site fixant la structure des bâtiments actuels risque de nous embêter plus tard, quand nous aurons besoin de reconstruire ces immeubles malheureusement devenus trop vétustes. Voilà ce qui me dérange, sur le fond, dans la proposition PR-1011.

En revanche, j'abonde dans le sens de la démarche menée à l'époque par la Ville pour empêcher toute nouvelle construction entre ces bâtiments, ce qui

gâcherait tout l'ensemble. Mais pourquoi ne pas imaginer autre chose à la place des garages? Par exemple, un parc avec un parking souterrain et peut-être même une crèche en surface... On aurait pu trouver des solutions intermédiaires, entre l'interdiction totale de modifier la configuration de l'endroit et l'autorisation de construire un building au milieu – ce qui, je le répète, aurait été fortement désagréable pour les habitants.

Personnellement, vu les très bons souvenirs que je garde de mon enfance passée dans ces rues, je m'abstiendrai lors du vote. Mon groupe, quant à lui, refusera la proposition PR-1011.

**M. Adrien Genecand** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et les députés... Voilà un vrai problème pour mesurer qui peut décider quoi, et à quel échelon. La preuve: mon ami et collègue Pascal Spuhler vient hélas de manquer l'occasion de s'exprimer en tant que député du Grand Conseil!

Il sait pourtant qu'au plan cantonal il existe déjà une «loi Blondel», laquelle protège les ensembles d'immeubles comme celui dont il est question ici. Le paradoxe, c'est que cette loi – qu'on l'approuve ou non – protège exactement les bâtiments que la proposition PR-1011 demande de protéger une nouvelle fois! Amis députés qui êtes nombreux à siéger dans cette enceinte, je ne comprends pas comment vous pouvez accepter un plan de site protégeant un ensemble urbain que vous ou vos prédécesseurs au Grand Conseil ont déjà décidé, à l'époque, de maintenir. La loi est très claire: certains ensembles de qualité architecturale indéniabile sont protégés et il n'est pas possible de construire au milieu.

Certes, le processus législatif est un peu lent et coûteux, ce qui fait que nous arrivons bien tard... Mais, à la base, ce plan de site émane d'une initiative visant à empêcher la possible construction d'un nouvel édifice pour créer des appartements dans une cour. Or, l'érection de cette tour a été refusée, on nous l'a fort bien expliqué en commission! La Ville de Genève s'est opposée à la construction supplémentaire d'appartements et de logements dans cette cour, et elle a gagné...

*Une voix.* Qui était pour?

*M. Adrien Genecand.* Monsieur le président, vous transmettez à l'impertinent conseiller municipal d'extrême gauche qui se permet de m'interpeller que la question n'est pas de savoir qui était pour ou contre à l'époque. Les temps ont changé! Ce projet de construction a été jugé impossible par le tribunal.

J'ajoute que la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA),

qui défend les retraités de l'Etat, s'est elle aussi opposée à cette construction, tout en précisant qu'elle se réservait le droit de surélever ou d'aménager différemment les combles du bâti existant – ce qu'un plan de site ne lui permettrait pas de faire!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'ajout de mesures de protection inutiles chaque fois que nous discutons d'aménagement finit par empêcher les propriétaires d'entretenir, de rénover ou d'améliorer leur logement en aménageant des combles, par exemple. En effet, un plan de site empêche la réalisation de travaux de ce genre.

Mesdames et Messieurs les députés, c'est à vous que je m'adresse: vous êtes les premiers à savoir qu'il existe une loi cantonale protégeant les ensembles d'immeubles comme celui de la rue des Garages, cette mesure ayant été validée par le tribunal! Une fois de plus, la Ville de Genève se prend pour le Canton et elle a tort. Pour ces raisons, nous nous opposerons à ce plan de site qui n'a pas lieu d'être et qui surchargerait inutilement le carcan législatif déjà bien touffu en matière d'aménagement du territoire.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutiendra la proposition PR-1011. En effet, il s'agit d'un ensemble architectural particulièrement cohérent qui comprend les immeubles ainsi que les squares situés entre eux. Sa valeur patrimoniale a été reconnue. Ces bâtiments construits en partie par Braillard et Vial sont très bien structurés, comme cela a déjà été dit. En outre, Genève ne possède qu'un seul autre ensemble du même style, aux Eaux-Vives.

Un plan de site permet de fixer les règles et les gabarits à respecter, autant du côté des collectivités publiques que de celui des privés. En effet, une procédure en justice menée jusqu'au Tribunal fédéral a abouti à l'impossibilité de surélever l'un de ces immeubles, mais cela ne nous semble pas une protection suffisante pour le futur. Le plan de site permettra de protéger durablement cet ensemble architectural qui, selon nous, le mérite. Pour cette raison, nous invitons le plénum à voter la proposition PR-1011.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Tout d'abord, j'aimerais répondre à M. Spuhler, qui trouve dommage de figer dans le marbre aujourd'hui le maintien de cet ensemble d'immeubles, sous prétexte qu'un jour il sera peut-être vétuste et qu'il faudra alors le détruire. Mais c'est précisément parce que des gens voudront peut-être le détruire un jour que nous essayons de le protéger!

Genève n'a que deux exemples de ce type d'ensemble architectural articulé autour de squares. Il me paraît donc essentiel de conserver quelques témoins du

style de cette époque et du travail des architectes qui les ont construits, contribuant ainsi au prestige de l'architecture genevoise. Je trouverais lamentable que l'on renonce maintenant à les protéger, sous prétexte qu'un jour ils seront vétustes!

Par ailleurs, un plan de site nous garantit que les propriétaires des immeubles concernés les entretiendront correctement. C'est une plus-value pour eux aussi! En effet, même s'il est vrai qu'ils ne pourront pas faire toutes les modifications qu'ils souhaiteraient, quand on est propriétaire d'un immeuble de cette envergure et de cette valeur patrimoniale, il est dans notre intérêt de le préserver pour en garder la beauté, c'est-à-dire de tout faire pour qu'il demeure tel qu'il a été conçu par ses architectes. Voilà pourquoi il est important de protéger l'ensemble architectural de la rue de Garages. Grâce au plan de site, ces bâtiments devront être entretenus, de sorte qu'il ne sera pas nécessaire de les détruire plus tard.

Je souhaitais également souligner que j'aime profondément ce quartier, même si j'ai dit tout à l'heure que je le trouvais gris! A mes yeux, ce n'était pas une critique. Au contraire, je voulais simplement souligner l'importance de maintenir des squares à cet endroit.

Quant à la loi Blondel, je me souviens très bien de ce que l'on nous a dit en commission, à savoir qu'elle ne protège pas tout cet ensemble, mais seulement quelques immeubles. Sauf erreur, un bâtiment situé entre la rue de Lausanne et la rue Ferrier n'est justement pas concerné par cette fameuse loi. En réalité, il n'existe aucun autre moyen que le plan de site pour préserver le tout avec les squares; telle est donc la solution la plus cohérente.

Quoi qu'il en soit, si nous voulons vraiment défendre cet ensemble d'immeubles, peu importe que ce soit par le biais de la loi Blondel ou d'un plan de site! Autant joindre tous les outils pour atteindre notre objectif. Quant à l'argument de M. Genecand sur l'autorisation de construire... (*Brouhaha.*) C'est marquant, je remarque que l'on m'écoute moins quand je n'attaque pas M. Pagan... Pour une fois que je loue un de vos projets, Monsieur le maire!

Selon M. Genecand, le fait que la demande d'autorisation de construire dans cet îlot ait fini par être refusée suite au recours interjeté par la Ville – alors qu'elle avait été initialement acceptée par l'Etat – suffit à justifier notre renoncement au plan de site. Les Verts, eux, estiment que l'acceptation initiale de cette demande d'autorisation de construire ou de modification des bâtiments existants justifie au contraire l'existence d'un plan de site. On le voit: avec le même argument, nous arrivons à une conclusion tout autre!

A nos yeux, ces bâtiments doivent être protégés au moyen de tous les instruments à notre disposition. Il ne suffit pas de se dire que l'on pourra toujours faire opposition, au cas où ces immeubles seraient mis en danger – ce qui implique-

rait de toute façon des démarches administratives inutiles. Si notre but est vraiment de protéger cet ensemble architectural, faisons-le maintenant de manière efficace!

**M. Pascal Spuhler** (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> Klopmann que je trouve quand même amusant d'entendre une écologiste défendre un ensemble de garages...

J'aimerais également réagir aux propos de M. Genecand, qui me donne du député par-ci, député par-là... Je ne voudrais pas abuser de mon titre de député dans cette enceinte, où je ne suis qu'un conseiller municipal comme les autres. Je suis intervenu au sujet du quartier de Sécheron, car j'en ai gardé de bon souvenirs d'enfance, comme je l'ai dit tout à l'heure. J'ai d'ailleurs signalé que, pour cette raison d'ordre personnel, je m'abstiendrais lors du vote de la proposition PR-1011, mais que le Mouvement citoyens genevois refuserait le plan de site. Je tenais à le préciser une fois encore à l'attention de M. Genecand!

**M. Christo Ivanov** (UDC). L'union démocratique du centre s'est abstenue lors du vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur la proposition PR-1011. J'avais alors attiré l'attention des commissaires sur la problématique de la loi Blondel et déposé au Grand Conseil un projet de modification de cette même loi. Eh bien, quelle volée de bois vert j'ai reçue! J'ai compris alors à qui je m'attaquais et j'ai donc retiré mon projet. Voilà pour l'anecdote! Quant à ce plan de site, il est inutile, puisque la loi qui protège l'ensemble d'immeubles concernés existe déjà et qu'elle est en force. Par conséquent, l'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-1011.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il est temps de faire quelques commentaires au nom du groupe socialiste. Il me semble que certaines contre-vérités émises dans cette enceinte doivent être corrigées.

Tout d'abord, comme le stipule le rapport de M<sup>me</sup> Fehlmann Rielle à la page 2, il est inexact de dire que la CIA s'est opposée à ce plan de site. Elle l'a soutenu, au contraire – ou, en tout cas, elle ne l'a pas refusé en tant que tel, mais elle a voulu «s'assurer que les travaux entrepris dans les buanderies ne seront pas empêchés».

J'en viens à l'argument selon lequel la loi Blondel protégerait cet ensemble de bâtiments. Elle s'applique au bâti existant, mais pas aux espaces vides entre

les immeubles; par conséquent, elle ne peut empêcher d'éventuelles nouvelles constructions entre les habitations actuelles, dans ces interstices qui s'articulent pourtant immensément bien avec le bâti. Je souligne au passage que nous parlons ici d'un magnifique ensemble dû aux architectes Braillard et Vial! Voilà pourquoi le plan de site de la proposition PR-1011 a été élaboré.

M. Genecand a accusé la Ville et M. Pagani d'être à l'origine de ce projet. Pour ma part, je m'en tiendrai à l'intitulé de la proposition PR-1011, où je lis que celle-ci a été élaborée «sur demande du Département de l'urbanisme». Il s'agit donc d'un plan de site qui émane du département cantonal dirigé à l'époque par M. Mark Muller. Or, on ne peut en tout cas pas considérer ce dernier comme un forcené de la protection du patrimoine bâti qui aurait pris des décisions à la légère dans ce sens... Si même cet ex-conseiller d'Etat, qui n'est pas connu pour être un fer de lance de la protection du patrimoine et qui était généralement très favorable aux surélévations, a lancé l'élaboration de ce plan de site, c'est bien qu'il a compris l'intérêt architectural majeur de l'ensemble d'immeubles à préserver!

Par conséquent, suivons la proposition inspirée par le Département cantonal de l'urbanisme! Les commissions se sont prononcées et je pense que les bâtiments concernés ont une véritable valeur. Ne faisons pas de mauvais procès à la Ville de Genève et au département des constructions et de l'aménagement, merci!

**M. Adrien Genecand (LR).** Il ne s'agit pas de faire un mauvais ou un bon procès à la Ville de Genève, mais bien de savoir ce que nous voulons. La loi Blondel protégeant déjà le bâti existant, il n'y a aucune raison de faire un plan de site. Inutile de vouloir aller plus loin! J'admets qu'au départ la proposition PR-1011 a été élaborée à cause d'une velléité de construire dans la cour entre les immeubles de la rue des Garages, mais c'est désormais impossible! Une fois encore, je répète que la Ville a gagné ce procès-là! Le projet de construction à cet endroit a été débouté. Il n'y aura donc pas de nouvel immeuble dans cette cour, justement parce qu'une loi cantonale protège l'ensemble architectural existant.

Mesdames et Messieurs, il est bien beau de rajouter une couche législative à tort et à travers dans tous les dossiers concernant l'aménagement... Le résultat, ce sera que tout bâti non protégé par une loi pourra être détruit ou négligé. Mon groupe estime qu'il vaudrait mieux partir du principe que les lois sont faites pour fixer un cadre de portée générale. Certes, il peut y avoir des exceptions mais, dans ce cas, nous en débattons dans les instances démocratiques idoines, voire même au tribunal.

C'est justement ce qui s'est passé pour l'ensemble de la rue des Garages, et la Ville a gagné! Si c'est pour décréter que les décisions de justice n'ont plus aucun sens et que les lois cantonales ne valent rien, alors fondons la République et Ville



de Genève à la place du Canton! Refaisons tout le corpus législatif! Décidons que la Ville peut remodeler tout l'appareil politique! Faisons la guerre au Canton! Cela me semble complètement absurde, dans la mesure où notre commune a eu gain de cause sur toute la ligne dans cette affaire. Je le répète pour la énième fois: la loi qui protège l'ensemble d'immeubles de la rue des Garages existe déjà. Par conséquent, le plan de site de la proposition PR-1011 est ridicule et il faut le refuser!

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien que beaucoup de choses aient déjà été dites, je retracerai brièvement l'historique de ce dossier. Pour commencer, replaçons-nous dans la situation où nous étions il y a six ans, lorsque M. Mark Muller accédait à la direction du Département de l'urbanisme et distribuait des autorisations de construire quasiment tous azimuts, sans toujours respecter la loi.

En l'occurrence, il a donné une autorisation de construire dans le square de la rue des Garages, en zone primaire, sans prévoir aucune contrainte quant au contenu des bâtiments dont il avait permis la construction. Il s'agissait de logements en loyer libre et en propriété par étage (PPE), si mes souvenirs sont exacts. Pourtant, 50 mètres plus loin, la municipalité construisait à Sécheron ces immeubles verts qui ont accueilli plus de 110 personnes...

Nous estimions alors – et notre avis n'a pas changé – que densifier la ville comme le voulait M. Mark Muller ou ses successeurs n'avait pas de sens. Il n'est pas justifié de surdensifier les interstices existant entre les immeubles et les cours dimensionnées à l'échelle de squares bien éclairés, notamment dans le quartier des Pâquis. En revanche, nous construisons des logements en zone de développement et sur les périmètres destinés à cet usage.

Dans le cas de la rue des Garages, le Conseil administratif s'est clairement opposé au projet de nouvelle construction, mais il a fait construire une crèche et créera un EMS et 92 logements à Sécheron. Nous avons également ajouté 140 logements pour étudiants au-dessus du P+R de Sécheron. Telle est la politique que nous entendons mener, Mesdames et Messieurs.

Monsieur Genecand, je trouve votre attitude et celle du Mouvement citoyens genevois un peu paradoxale – comme hier soir quand nous parlions de la rue des Délices, d'ailleurs. Contrairement à d'autres, je ne vous accuserai pas de lancer des contre-vérités, mais votre argumentaire n'en est pas moins illogique. Comment pouvez-vous dire qu'un plan de site ne servirait à rien vu que la loi existe déjà, alors qu'il a fallu aller jusqu'au Tribunal fédéral pour régler cette affaire de la rue des Garages? Cela montre bien que les promoteurs ont senti le vent tourner quand la politique du Canton leur est devenue favorable – et je crois que la situation n'a pas beaucoup changé.

On peut voir les effets de cette politique à Rive, par exemple. C'est justement cette affaire-là qui a donné lieu à l'élaboration de la loi Blondel. Voilà pourquoi l'Union démocratique du centre s'est fait retoquer au Grand Conseil! En effet, cette loi est liée à un aspect très important de l'histoire de Genève. Il s'agit de sauvegarder ce qui peut encore l'être, malgré la dévastation du patrimoine urbain genevois au cours des années 1960, 1970 et 1980. A cette époque, à Rive, on a procédé à la démolition massive d'ensembles architecturaux dignes d'intérêt pour les remplacer par des immeubles sans aucun cachet, qui ne ressemblent à rien et ne font même pas partie d'un quelconque ensemble. Telle est la logique des promoteurs que vous soutenez, Monsieur Genecand!

Comme quelqu'un qui a perdu la guerre mais qui veut tout de suite en relancer une autre – ou, du moins, s'en donner les moyens – vous nous dites de ne pas nous en faire et de ne pas nous protéger, parce que vous avez perdu la bataille, que vous êtes faibles et que vous avez compris la leçon... Mais non! Hier soir encore, à propos des Délices, vous prétendiez qu'il n'y avait pas besoin de mettre en place un plan localisé de quartier, car tout était réglé. Eh bien, ce n'est pas vrai!

La densification de la ville continue: on surélève des immeubles afin de créer des logements à des prix inabordables pour la population, on veut construire dans les interstices entre les bâtiments existants... Pour notre part, nous voulons qu'on construise là où il le faut, c'est-à-dire hors des limites communales, en troisième zone de développement. Je pense notamment au périmètre de La Chapelle-Les Sciers, aux Communaux d'Ambilly, aux Vergers à Meyrin... Dans ces zones-là, on a une densité d'habitation de 0,8 – soit deux fois plus que la zone villa – et non de 1,6!

Prenons le cas de la Tulette, où l'on devait construire 240 logements à la faveur d'un déclassement. Or, à cause des manœuvres de certains au Grand Conseil, on n'en a construit que 120, dont 26 en loyer libre et tout le reste en PPE. Je signale au passage qu'une famille a pu acquérir à elle seule 18 logements en PPE! Voilà le résultat de votre politique en la matière, Monsieur Genecand! Il faut s'en protéger! J'invite donc le plénum à voter le plan de site de la proposition PR-1011.

**M. Adrien Genecand (LR).** Monsieur le président, vous transmettez au maire que, s'il veut se battre avec nous à propos du logement, nous le ferons volontiers! En réalité, Monsieur Pagani, vous avez bloqué la création de plus de logements que vous n'en avez construit. Eh oui! C'est donc vous qui avez une attitude paradoxale! Ce soir, nous discutons simplement d'un plan de site. Le débat ne devait pas être l'occasion d'une bataille sur la problématique générale du logement; c'est vous qui l'avez enclenchée, Monsieur le magistrat! On peut discuter très longtemps pour bien montrer qui bloque toute nouvelle construction en ville de Genève et qui veut créer des logements...

Pour votre part, vous acceptez certains habitants et d'autres pas. La mixité du logement, selon vous, c'est uniquement celle que vous voulez, avec les gens que vous voulez, dans les logements que vous voulez! Quant à nous, nous estimons que toute nouvelle construction, qu'il s'agisse de logements sociaux ou de PPE, a le mérite de détendre le marché du logement en faisant baisser les loyers. En effet, quand il y a davantage de logements sur le marché, les prix baissent.

Malheureusement, Monsieur le maire, vous avez des intérêts divers et variés qui vous poussent à préférer un marché du logement tendu. Ainsi, vous pouvez nous accuser à longueur de séances plénières d'être des spéculateurs et des profiteurs... Alors que nous ne voulons rien d'autre que construire du logement pour tous!

Quoi qu'il en soit, tel n'était pas du tout le sujet de ce débat, dont l'enjeu est simplement de savoir si M. Pagani se croit plus puissant que le Canton – manifestement, c'est le cas! Je le répète donc une fois de plus, il existe une loi cantonale qui protège cet ensemble d'immeubles de la rue des Garages – et elle le fait très bien, comme l'a souligné le maire lui-même.

Il ne s'agit pas, pour nous, de relancer une guerre que M. Pagani a gagnée par une décision de justice – ce qui prouve d'ailleurs que le droit est bel et bien respecté. En l'occurrence, le droit cantonal a protégé l'ensemble architectural que vous vouliez préserver, Monsieur le maire.

Vos grandes diatribes sur le logement n'engagent que vous, surtout quand vous insultez à longueur d'année tous ceux qui investissent pour construire du logement. Pour votre part, quand cela vous arrange, vous prétendez que la Ville a construit – mais quoi exactement, si ce n'est les appartements créés via la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, soit quelques dizaines de logements sur les 300 que vous citez à longueur d'année? En réalité, la Ville n'a rien construit! Ce sont les promoteurs privés qui l'ont fait! Voilà pourquoi votre attitude est paradoxale, Monsieur Pagani: vous les insultez comme s'ils étaient pires que la chienlit, mais vous vous attribuez le nombre de constructions qu'ils ont à leur actif en l'incluant dans celui de la commune. C'est déplorable!

Le groupe libéral-radical estime que toutes les constructions sont bonnes à prendre, qu'il s'agisse de logements sociaux, de coopératives, d'habitations à loyer modéré (HLM), de PPE ou d'appartements en loyer libre. M. Pagani, lui, a bloqué la création de beaucoup plus de logements qu'il n'a voulu en laisser construire!

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset** (MCG). Je serai très brève. Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Il existe une loi qui protège les ensembles architecturaux de valeur. Si nous commençons à juger nécessaire d'ajouter des plans de site pour

protéger tel ou tel site, nous risquons de provoquer un effet contraire, à savoir que les promoteurs considéreront que les immeubles protégés par la loi Blondel mais pas par un plan de site sont bons à détruire pour reconstruire du neuf. Songez à ce genre de conséquences, Mesdames et Messieurs! En étant un peu tordu, on pourra contourner la loi Blondel!

**M. Christo Ivanov** (UDC). La loi Blondel est aujourd'hui une sorte de vache sacrée derrière laquelle tout le monde s'abrite – c'est en tout cas ce que font la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), Action Patrimoine vivant et d'autres organismes qui bloquent toute construction dans les «dents creuses» ou sur des périmètres constructibles. Tôt ou tard, il faudra toiletter cette loi!

A présent, j'aimerais corriger une contre-vérité proférée tout à l'heure par notre maire, quand il a évoqué les 140 logements pour étudiants de Sécheron. Je signale qu'ils ont été construits par un privé qui s'appelle M. de Picciotto et non par la Ville de Genève! Rendons à César ce qui est à César!

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers municipaux, il y a des propos que je ne peux pas laisser passer. Monsieur le président, vous transmettez à M. Adrien Genecand que ses critiques sont tout à fait déplacées. Il est inadmissible et scandaleux de faire un procès d'intention à M. Pagani en disant qu'il profiterait du marché tendu du logement – surtout quand on sait que la Ville de Genève construit beaucoup plus que d'autres communes.

Quant à la proportion de deux tiers de PPE pour un tiers de logements sociaux, même le magistrat de droite M. Longchamp commence à tirer la sonnette d'alarme, car il partage le constat de la gauche: non seulement les gens qui ont un revenu modeste, mais également la classe moyenne ne trouvent plus à se loger à Genève.

Quant au plan de site Rue des Garages, le Département de l'urbanisme est d'accord avec cette procédure – même si c'est la Ville qui a voulu l'introduire, c'est quand même le Canton qui a la compétence de l'appliquer. S'il le fait, c'est bien parce qu'il estime qu'il faut protéger ce périmètre. Si la loi Blondel le garantissait si bien que cela, l'autorisation de construire accordée en 2007 n'aurait jamais existé! Je rappelle que, sans le recours de la Ville avec le soutien des habitants, il y aurait certainement eu de nouvelles constructions à cet endroit. Par conséquent, je crois que ce plan de site a toute sa raison d'être et je demande au plénum de l'approuver.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 33 oui contre 23 non (6 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 39, alinéas 2 et 3, de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29872 Rue des Garages, situé entre les rues Dejean, de Lausanne, du Valais et l'avenue Blanc, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

- 13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, feuille 29 du cadastre de la Ville de Genève (PR-1012 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Alexandra Rys.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 20 février 2013. La commission a examiné cette proposition le 12 mars 2013. La rapporteuse remercie le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité désormais légendaire de ses procès-verbaux.

**Séance du 12 mars 2013**

*Audition de M<sup>me</sup> Arianne Poussière, architecte-urbaniste à la Direction des plans d'affectations et requêtes du Département cantonal de l'urbanisme, et de M. Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service de l'urbanisme, dont la capacité de synthèse et la clarté ne sont plus à souligner*

La simplicité de l'objet – que le «politiquement correct» ne permet pas de qualifier autrement que de grande – fait qu'il a été traité en une seule séance.

La surélévation du bâtiment d'activités est demandée par l'Etat. Compte tenu de la configuration et de la typologie des bâtiments existants, entièrement dévolus à des activités administratives, et étant donné la desserte extrêmement performante en transports publics, la Ville n'y a pas vu d'objection. Toutefois, l'immeuble étant situé au sein d'un plan localisé de quartier (PLQ) en force, la Ville n'a pas pu admettre qu'il s'agissait d'une simple modification du PLQ. Comme elle l'explique dans son commentaire «admettre une surélévation de deux niveaux, sans respecter la procédure d'adoption des plans prévue par le droit fédéral (...), reviendrait à vider le PLQ de sa substance». D'où la procédure d'adoption d'un nouveau PLQ reflété par cette proposition.

Dès lors, le Conseil administratif recommande – évidemment – d'accepter ce nouveau PLQ.

---

<sup>1</sup> Proposition, 4842.

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

Les commissaires ont posé quelques questions ayant trait:

- aux places de stationnement: pour les voitures, il s'agit d'un réaménagement du parking existant sans création de places supplémentaires (ce qui serait de toute façon impossible). Pour les vélos, il n'y a pas non plus de création de places supplémentaires, mais le quartier n'en manque pas;
- à la pertinence de l'ajout de ces deux étages.

#### *Vote*

Mis aux voix, le nouveau PLQ est accepté par 12 oui (2 MCG, 2 LR, 1 DC, 2 UDC, 2 Ve, 3 S) et 2 abstentions (EàG). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

#### *Premier débat*

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis sollicité près d'une fois par semaine pour modifier des plans localisés de quartier (PLQ) en force. Je vous rappelle qu'il y en a une soixantaine en force sur le territoire de la Ville, mais également une trentaine en souffrance. Les promoteurs viennent me voir dans mon bureau pour que je leur accorde deux étages de plus, afin de faire tourner leurs plans financiers...

La Ville est encore assez chanceuse car, dans la plupart des PLQ, on n'a pas une proportion d'un tiers de logements sociaux pour deux tiers de PPE – inaccessibles même à la classe moyenne supérieure – mais souvent 50% de chaque type de logement, voire 60 ou 70% de logements sociaux.

Le promoteur concerné par la proposition PR-1012 a bien compris quelle était pour lui la seule manière de procéder, et je l'en remercie. Il s'agit tout d'abord d'accepter le compromis d'équité que je propose. Ensuite, je dis aux promoteurs qui viennent me voir que je peux encore accepter une modification mineure d'un PLQ – c'est-à-dire une surélévation d'un étage – mais que, pour ajouter deux étages, il faut passer par le Conseil municipal et le Grand Conseil qui, en votant un PLQ, scellent dans le marbre démocratiquement l'accord liant toutes les parties, y compris la Ville et l'Etat en tant que propriétaires.

Il s'agit ici de l'avenir d'une surface relativement importante pour notre commune. Le promoteur concerné – à savoir la Société privée de gérance (SPG) – a accepté de suivre une démarche tout à fait concrète, qui consiste à demander l'entrée en vigueur de ce PLQ auprès du Conseil municipal; il s'est aperçu que cela ne prendrait pas beaucoup de temps.

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

Je recommande aux promoteurs qui veulent investir là où des PLQ sont en force de suivre la même procédure, afin d'obtenir démocratiquement l'aval du Conseil municipal. Je vous remercie donc de faire droit à la proposition PR-1012, Mesdames et Messieurs.

**M. Adrien Genecand (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la déclaration que vient de nous faire le maire est inquiétante. Apparemment, les privés qui construisent en ville de Genève ont bien compris qu'il fallait maintenant négocier avec M. Pagani pour pouvoir bâtir quoi que ce soit! Il est fort dommage que l'on doive discuter ainsi sous la menace de l'institution en place, qui représente l'autorité, pour réaliser un projet favorable à tout le monde.

**M. Morten Gisselbaek (EàG).** Mesdames et Messieurs, le traitement de la proposition PR-1012 en commission de l'aménagement et de l'environnement a été très rapide. Nous l'avons examinée dans une espèce d'euphorie générale, sans doute due aux premiers soubresauts du printemps... qu'on a attendu fort longtemps cette année!

Tous les groupes ont alors voté la délibération, sauf Ensemble à gauche qui a choisi de s'abstenir. Hors du contexte genevois, ce PLQ ne poserait pas de problème: ajouter deux étages à cet immeuble ne le défigurerait pas et ne générerait probablement pas le voisinage. L'ennui, c'est qu'il est situé à Genève... et vous savez aussi bien que moi ce que cela signifie!

Je l'ai déjà dit, mais je le répète: en matière d'habitat, nous serons cohérents et nous continuerons à défendre le principe inscrit dans le plan directeur communal d'arriver à un logement pour un emploi. Or, année après année, cette proportion a de plus en plus tendance au déséquilibre. Pour notre part, nous entendons la respecter. D'ailleurs, c'est un minimum: imposer des PLQ prévoyant un logement pour un emploi ne résoudra pas la crise, mais évitera qu'elle ne s'aggrave.

Dans le cas d'espèce, il serait évidemment ridicule de demander que les deux étages supplémentaires prévus dans cet immeuble correspondent à cette règle, raison pour laquelle nous nous sommes abstenus en commission. Nous pensons néanmoins qu'il faut prendre en compte un périmètre plus large comprenant quatre PLQ: la gare des Eaux-Vives, Rosemont, les Tulipiers et les Allières. Que se passe-t-il là-bas? En ce qui concerne la gare des Eaux-Vives, nous avons fait passer un amendement demandant l'équilibre entre logements et emplois, mais nous doutons qu'il sera finalement appliqué au moment de la réalisation. Pour Rosemont, le représentant du Service d'urbanisme nous a dit de manière très diplomatique que l'on essaierait d'atteindre ce résultat, mais que ce serait difficile



Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

– en gros, il manquera une centaine de logements. Les Tulipiers et les Allières ne seront pas réalisés prochainement.

Pour en revenir au PLQ dont nous traitons aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un moindre projet! On dirait que deux étages supplémentaires c'est peu, mais cela représente tout de même 1870 m<sup>2</sup>. Selon le mode de calcul de l'administration fédérale, cette surface équivaut à 75 places de travail; théoriquement, il faudrait donc créer 75 logements pour que ce PLQ soit acceptable. Nous savons très bien que c'est impossible!

Mais pensons au moins aux conséquences de ce genre de modifications pour Genève, en termes de transport des personnes qui se déplacent pour venir travailler au centre-ville. On est près de la gare des Eaux-Vives, où l'on nous dit sans cesse qu'il faut renforcer une nouvelle centralité – d'accord, mais cela vaut aussi pour les habitations!

Nous refuserons donc ce PLQ. Les autres groupes devraient faire de même, pour être conséquents. Mesdames et Messieurs, vous avez tous placé la problématique du logement au centre de vos programmes électoraux – pour les élections précédentes, mais vous remettrez cela la prochaine fois.

Ici, une fois de plus, nous ne tiendrons pas nos engagements. Comme le disait M. Rudaz hier soir, si nous continuons à faire fi de nos promesses – sans parler du spectacle déplorable que nous donnons parfois pendant nos séances plénières – il ne faudra pas nous étonner que le nombre de nos électeurs continue à baisser systématiquement! Je répète donc que nous proposons au plénum de refuser la proposition PR-1012.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Dans le quartier qui correspond à ce PLQ, on assiste à des développements absolument magnifiques: la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) des Eaux-Vives, la Nouvelle Comédie – dont on n'a pas encore voté les crédits – et toute une série de petits PLQ qui se sont mis en place. Ce quartier se développe de façon quasi magique! Il y aura quantité de nouveaux bâtiments – pas assez de parkings, hélas, d'après nous... Malgré cela, nous pensons que de nouveaux équilibres pourront être établis dans ce périmètre.

Or, que nous demande la proposition PR-1012? De consentir à la surélévation de deux étages d'un bâtiment administratif où l'on ne peut pas faire du logement en raison du secret professionnel. A qui profiterait un refus? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs! A quoi servirait de pourrir la vie des gens qui ont le courage d'investir et de construire, alors même que, dans le canton de Genève – c'est bien connu – on fait tout pour empêcher la construction? A quoi bon voter non?

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

Il existe en allemand une expression pour désigner le plaisir de nuire à son prochain: la *Schadenfreude*.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs qui voulez refuser cette proposition, de renoncer au plaisir de nuire et de donner votre accord pour l'entrée en vigueur de ce PLQ. Vraiment, un refus ne servirait à rien! Un vote positif permettra, au contraire, de créer une surface supplémentaire pour accueillir de nouveaux lieux de travail; je signale au passage qu'il est inutile de créer des logements sans augmenter les espaces de travail. Le Mouvement citoyens genevois votera donc la proposition PR-1012 pour l'entrée en force de ce PLQ.

**M. Rémy Pagani, maire.** J'aimerais répondre à M. Genecand, qui m'a accusé – à tort – d'abuser de mon pouvoir. Le véritable abus consisterait à passer outre aux décisions de ce plénum. Monsieur Genecand, que penseriez-vous d'un magistrat qui ne respecterait pas un PLQ voté par le Conseil municipal? Qui se moquerait de la règle fixant le gabarit d'un immeuble à six ou sept étages sur rez, en disant aux promoteurs qu'il se passe de l'avis du parlement et leur accorde deux étages supplémentaires?

Vous ne siégiez peut-être pas encore sur ces bancs à l'époque, mais vos prédécesseurs ont voté le PLQ qui fait l'objet de la modification prévue dans la proposition PR-1012. Passer outre serait commettre un abus de pouvoir! Or, mon pouvoir se limite à défendre le vôtre, Mesdames et Messieurs; j'estime que c'est mon rôle et c'est ce que j'ai fait dans ce dossier.

Vous déciderez donc aujourd'hui tout à fait démocratiquement s'il se justifie de déroger au PLQ initial en le modifiant, afin de donner au promoteur intéressé des droits à bâtir supérieurs. Cette procédure me paraît absolument légitime. Je m'évertue à faire en sorte que les promoteurs pratiquent l'exercice démocratique de la transparence. Contrairement à ce que prétend M. Genecand, jusqu'à présent, je n'en ai pas vu beaucoup qui soient sortis de mon bureau en criant à l'injustice dans la presse! Le jour où cela se produira, je considérerai que je ne fais plus réellement mon travail de magistrat.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Les socialistes aimeraient ajouter un point qui concerne la problématique générale du logement. Nous avons plusieurs fois, ce soir, entendu M. Genecand affirmer que M. Pagani avait tout pouvoir et qu'il outrepassait ses fonctions en faisant du chantage auprès des promoteurs... Je signale au passage que ces derniers ne sont pas des enfants de chœur et qu'ils savent très bien se défendre si nécessaire!

Quoi qu'il en soit, les questions d'aménagement relèvent de la compétence du Canton. La Ville peut bien jouer à la grande initiée – cela vaut d'ailleurs pour

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

toutes les communes – les PLQ n'en sont pas moins présentés par le Département cantonal de l'urbanisme. Les autorisations de construire sont délivrées par la Police des constructions, qui appartient au même département et relève donc, elle aussi, du Canton. La Ville, elle, ne peut qu'émettre des préavis sur les PLQ et les autorisations de construire. La pesée des intérêts est ensuite le fait du Canton, qui tient compte – ou non – des préavis des communes.

Par conséquent, reconnaissons à chacun son juste niveau de compétences. Il faut arrêter de dire que la Ville fait tout et n'importe quoi! Comme n'importe quelle autre commune, elle est soumise aux prérogatives cantonales bien supérieures aux siennes en matière d'aménagement du territoire.

**M<sup>me</sup> Mireille Luiset (MCG).** Je relève que les programmes politiques de presque tous les partis tournent autour de la construction de logements. Mais il y a aussi une autre problématique très importante – pour tous les partis également – qui est l'emploi. Ici, on parle de 75 places de travail. On sait que certaines personnes travaillent à Genève, mais habitent en Valais, à Fribourg, en France ou ailleurs. C'est inadmissible, mais malheureusement c'est la réalité et nous ne pouvons pas la changer. Il est impossible d'étendre le territoire genevois pour y faire pousser de nouveaux bâtiments. En revanche, avec ce PLQ, nous pouvons agir, dans l'immédiat et rapidement, pour ces 75 places de travail.

Je rappelle qu'environ 20 000 personnes dépendent de l'aide de l'Hospice général, dont certaines préféreraient travailler. Même chose pour les chômeurs! Il me semble donc que 75 places de travail ne sont pas à négliger. Sans compter que, si on interdit de surélever, ces 75 places seront peut-être créées ailleurs, à la place de logements... En tout cas, il me semble qu'il faut surélever ce bâtiment pour l'instant exclusivement consacré à des activités administratives et saisir la chance d'avoir 75 nouveaux emplois. Genève en a vraiment besoin! Cela compte dans la balance!

Pour les chômeurs, travailler est une question de dignité humaine. On ne peut pas se contenter de leur donner des indemnités pour qu'ils se taisent et restent dans leur coin. Avoir un emploi est même une question de survie. Savez-vous combien de cas de dépression et de suicides peuvent provoquer le chômage et la précarité, Mesdames et Messieurs? Il y a des gens qui se retrouvent sans emploi et ne le supportent pas. Par conséquent, 75 places de travail, ce n'est pas rien!

Il ne servirait à personne de refuser la surélévation de cet immeuble, comme l'a relevé ma collègue Magnin. Mais, surtout, cela bloquerait la création de 75 places de travail. Cet aspect de la problématique me semble prioritaire. Dans le cas présent, céder au désir de nuire serait vraiment donner un signal très négatif, et pas très électoraliste, en tout cas...

**M. Adrien Genecand** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai été surpris d'entendre l'intervention de mon collègue M. Morten Gisselbaek, qui m'a rempli de joie. En effet, il a reconnu que le problème de ce quartier était le manque de logements par rapport au nombre d'emplois. Pourtant, quand il s'agit de construire du logement, son magistrat nous dit que la ville est déjà trop dense et que l'on ne peut pas densifier davantage! Eh bien, je crois que M. Gisselbaek a raison de vouloir plus de logements.

La clé de l'avenir, c'est la ville en ville! Or, une bonne densité d'habitat en ville ne peut être atteinte qu'en profitant des infrastructures déjà existantes, qu'il s'agisse des transports publics ou d'autres aménagements comme ceux relatifs aux écoles, par exemple. Monsieur Gisselbaek, je suis tout à fait d'accord avec vous: il faut densifier la ville en ville! Si vous pouviez convaincre votre magistrat dans ce sens, vous feriez de moi un homme heureux!

J'en viens à la problématique de fond. Quand on écoute M<sup>me</sup> Valiquier Greuccio, on a l'impression que la construction à Genève est un monde de bisounours où deux coups de cuillères à pot suffisent pour réaliser des projets. Hop, on obtient deux ou trois autorisations du Canton, et c'est bon! Eh bien, il n'en est rien. Je rappelle qu'un processus de construction dans notre ville comporte 45 étapes de l'élaboration du projet à la pose de la première pierre, que le Canton et la Ville sont impliqués et qu'il y a des possibilités de recours à tous les stades.

Voilà où est la menace, à mes yeux: ce processus donne à M. Pagani des moyens de pression. La question n'est pas que des promoteurs viennent le voir dans son bureau et en repartent tout contents. En réalité, ils ont bien compris que, s'ils ne sont pas en phase avec le magistrat, il fera recours contre eux devant le tribunal pour leur refus n'importe laquelle des 45 autorisations dont ils ont besoin pour construire – car quelques-unes d'entre elles dépendent de ses services. Or, trancher un litige concernant une autorisation de construire contestée en justice – et c'est tout à fait normal selon le droit suisse, dans le respect de la démocratie semi-participative que nous aimons tous – cela prend du temps! On peut compter deux à trois ans de perdus, avant que de nouveaux logements soient mis sur le marché.

Je le constate à regret: les promoteurs privés ont bien compris que le véritable enjeu est de mettre davantage de logements sur le marché, mais que M. Pagani en profite pour retarder l'échéance de la construction, sous prétexte qu'il est nécessaire de discuter encore de ceci ou de cela. Résultat: il faut plus de temps pour construire et on construit moins. C'est bien dommage!

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Vous avez simplifié ma pensée, Monsieur Genecand! A mon sens, il s'agit de trouver un équilibre acceptable entre loge-

## Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

ment et emploi, pour avoir des quartiers vivants et vivables ayant la densité d'habitat adéquate. C'est d'ailleurs ce que le magistrat de droite au Canton a compris, puisqu'il a proposé un rééquilibrage du plan d'agglomération. Il n'a pas dit qu'il fallait construire plein de logements à Genève, mais créer des lieux de travail ailleurs dans l'agglomération pour équilibrer le tout.

Quand on fait un nouveau PLQ, il faut éviter de prévoir trop de places de travail pour venir après-coup demander d'ajouter des logements sous prétexte d'équilibre à rétablir. Mieux vaut y réfléchir dès le départ, d'une manière globale et intelligente.

Quant à M<sup>me</sup> Luiset, je lui signale que ce n'est pas en créant des espaces vides que l'on crée des emplois. Il s'agit ici de lieux de travail, simplement. Je pense qu'elle ne connaît pas bien le bâtiment concerné par la proposition PR-1012; si elle va le voir de plus près, elle comprendra que ce ne sont pas les personnes dépendant actuellement de l'Hospice général qui pourront y travailler. Cette idée me semble fantasmagorique!

**M. Pierre Rumo** (EàG). Il est facile de critiquer M. Pagani... J'aimerais rappeler que, dans une interview parue il y a quelques années certes – mais je ne crois pas qu'il se dédirait – M. Pittet, qui était alors président de l'Association des promoteurs-constructeurs genevois, avait rendu hommage à M. Pagani, en affirmant qu'il parvenait tout à fait à négocier avec lui et qu'il n'avait aucun problème à cet égard. Je ne pense pas que M. Pittet avait le couteau sous la gorge, au moment où il affirmait cela...

**M. Rémy Pagani, maire.** J'aimerais dire encore un dernier mot avant de soulever le bonsoir à tout le monde, si le président m'y autorise. Monsieur Genecand a affirmé qu'il y avait 45 étapes à franchir pour construire à Genève, mais moi, je crois que c'est un mythe!

Prenons le cas d'Artamis, autrefois occupé par des associations. J'ai pris en main cette affaire quand je suis arrivé à ce poste. Nous avons donc mis six ans pour élaborer un PLQ, lancer une opération de dépollution et engager la construction, tout en ayant pris soin de coordonner l'intervention des divers participants au projet de manière à éviter les recours contre ce PLQ. Une grue est déjà sur place, en vue de créer au moins 100 logements. Et construits par qui? Par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social! Je rends hommage aux quelques conseillers municipaux actifs au sein de cette fondation en tant que miliciens, car ils travaillent d'arrache-pied pour permettre à ces logements de sortir de terre.

Proposition: PLQ entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier

Inutile de peindre le diable sur la muraille, Monsieur Genecand! Quand on prend les choses par le bon bout, on n'a pas besoin ensuite de multiplier les procédures. Vous n'étiez pas né, il y a quarante ans, lorsque M. Vernet a remis à M. Grobet le Département des travaux publics de l'époque. M. Vernet se voyait opposer au moins 20 recours par projet, au moment d'obtenir les autorisations de construire nécessaires. Il ne pouvait plus rien construire!

M. Grobet, lui, a bien compris qu'il fallait établir certaines étapes pour régler chaque problème: les droits à bâtir, les oppositions, les éventuels référendums, le droit de tout un chacun de se prononcer sur les PLQ... Ce sont des étapes obligatoires qu'il s'agit de franchir correctement et dignement, en respectant les personnes auxquelles on a affaire, que ce soient des citoyens ou des promoteurs. Je m'attelle à cette tâche, et j'ai démontré concrètement que l'on pouvait y parvenir sans rien changer aux procédures!

#### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 56 oui contre 8 non.

La délibération est ainsi conçue:

#### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'urbanisme;

vu les dispositions de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, parcelle 3177.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

#### 14. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu le projet de délibération et les motions suivantes:

- PRD-63, de *M<sup>me</sup> Sarah Klopmann*: «Modification de l'article 88 du règlement du Conseil municipal: «Préconsultation»;
- M-1077, de *MM. Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Carlos Medeiros, Laurent Leisi, Claude Jeanneret* et *M<sup>me</sup> Danièle Magnin*: «Halte aux restrictions inutiles de circulation à la rue de l'Ecole-de-Médecine: stop à la pollution (*bis*)»;
- M-1078, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier* et *Mireille Luiset*: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu»;
- M-1079, de *MM. Laurent Leisi, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Denis Menoud, Jean-Philippe Haas* et *Carlos Medeiros*: «Audit des collections muséales de la Ville de Genève»;
- M-1080, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Stefan Kristensen, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Frédérique Perler-Isaaz, Tobias Schnebli, Olivier Baud, Marie-Pierre Theubet* et *Grégoire Carasso*: «Favoriser la prise de risque et l'innovation dans les arts».

#### 15. Interpellations.

Néant.

#### 16. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons aussi reçu ces quatre questions écrites:

- QE-389, de *M. Pierre Rumo*: «Parc de stationnement pour les deux-roues à la rue de Montchoisy»;

- QE-390, de *M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz*: «Les épaves de bicyclettes abandonnées sont-elles encore recyclées?»;
- QE-391, de *M. Pierre Rumo*: «Salle d'attente du rond-point de Plainpalais»;
- QE-392, de *M<sup>me</sup> Maria Casares*: «Première tranche de la subvention du Centre du volontariat».

Je rappelle qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée pour le 6 mai 2013. Le mardi 28 mai 2013 à 17 h, nous aurons, dans les locaux du Service d'incendie et de secours (SIS), une séance d'information spécialement destinée au Conseil municipal concernant les honoraires d'architectes. Je vous souhaite une excellente soirée, Mesdames et Messieurs!

Séance levée à 23 h.



## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6118
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6118
3. Questions orales . . . . .	6118
4. Motion du 15 avril 2013 de M <sup>mes</sup> et MM. Vera Figurek, Brigitte Studer, Anne Moratti, Pascal Holenweg, Yves de Matteis, Pierre Gauthier, Maria Casares, Nicole Valiquer Grecuccio, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne et Ahmed Jama: «Accès à la culture et au sport: l'accorder aux plus précarisés, en informer tous les bénéficiaires» (M-1074). Suite de la préconsultation . . . . .	6119
5. Réponse du Conseil administratif à:	
– la motion du 26 mai 2008 de MM. Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier et Christiane Olivier: «Nuit des musées» (M-807);	
– la résolution du 17 février 2010 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Renate Cornu, Florence Kraft-Babel, Marie-France Spielmann, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Christiane Olivier, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri, Salvatore Vitanza, Christophe Buemi, Yves de Matteis, Thierry Piguet, Roland Crot et Pascal Rubeli: «Une nuit? Ce n'est pas assez (Nuit des musées)!» (R-130) . . . . .	6141
6. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 2 avril 2012 de M <sup>mes</sup> Anne Moratti et Sarah Klopmann: «Critères d'attribution des terrains à bâtir mis en droit de superficie» (QE-373) . . . . .	6146
7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 20 novembre 2012 de M <sup>mes</sup> Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Pérez, MM. Alberto Velasco, Julien Cart, M <sup>mes</sup> Virginie Studemann, Vera Figurek et Frédérique Perler-Isaaz: «Planning familial indispensable pour Genève» (M-1054) . . . . .	6152

8. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 11 octobre 2011: «Pour des logements d'urgence» (P-274) . . . . .	6154
9. Réponse du Conseil administratif à la pétition du 3 novembre 2010: «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas» (P-257) . . . . .	6157
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Alexandre Wisard: «Gestion des postes de fonctionnaires à la Ville de Genève» (QE-332) . . . . .	6158
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 avril 2009 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris: «Pour le respect des conventions de l'OIT dans l'attribution des marchés publics de la Ville de Genève» (M-865) . . . . .	6160
12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29872 Rue des Garages, situé entre les rues Dejean, de Lausanne, du Valais et l'avenue Blanc, sur la commune de Genève/Petit-Saconnex (PR-1011 A) . . . . .	6161
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 19 décembre 2012, sur demande du Département de l'urbanisme, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29903, qui prévoit la surélévation de deux étages d'un bâtiment d'activités situé à l'angle entre la route de Chêne et l'avenue de l'Amandolier, feuille 29 du cadastre de la Ville de Genève (PR-1012 A) . . . . .	6178
14. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6187
15. Interpellations . . . . .	6187
16. Questions écrites . . . . .	6187